

Chapitre 6 : Mouvement syndical tunisien durant la période de Ben Ali (1987-2010)

6.1. Introduction

Dans le chapitre trois, nous avons vu que Bourguiba a établi un État corporatiste autoritaire par le contrôle quasi total de l'UGTT, ce qui lui a permis de contrôler le processus de l'accumulation du capital. Or, ce contrôle a été de courte durée (1965-1969) en raison d'une conjoncture économique défavorable durant la période 1970-1986. Greffé à un contexte d'oppression des libertés, le contexte économique a permis à l'UGTT d'acquérir une autonomie partielle lui permettant d'obtenir des « gains », surtout sur le plan économique. Toutefois, comme nous l'avons analysé précédemment, cette autonomie partielle n'a mené ni à l'obtention d'une autonomie reconnue (et/ou achevée) ni à l'instauration d'un système social démocratique achevé.

Durant l'année 1986 et le début de l'année 1987, les Tunisiens ont vécu une période très critique sur les plans social, politique et économique. Durant cette même période, Habib Bourguiba n'était plus l'homme puissant, charismatique pouvant influencer la foule, ni tenir tête à ses rivaux politiques. Au contraire, il était devenu un homme affaibli par la maladie, susceptible d'être manipulé par son entourage. En profitant de sa position comme premier ministre, Zine El Abedine Ben Ali a réalisé « un coup d'État constitutionnel » à l'aube du 7 novembre 1987 (Camau, 2008 : 507 ; Anderson, 1991 : 247 ; Bessis & Belhassen, 1988b : 208-240)³⁰⁶. Ce coup d'État a été vu par le peuple et les partenaires sociaux comme un grand espoir pour démarrer un processus de démocratisation dans le pays.

³⁰⁶ En s'appuyant sur le rapport médical des sept médecins et sur l'article 57 de la Constitution, Ben Ali a déclaré que la vieillesse et l'aggravation de l'état de santé de Bourguiba rendaient ce dernier incapable d'assurer la charge de la présidence (Làrif-Béatrix, 1987 : 652-653).

Ainsi, le présent chapitre sera principalement consacré à l'analyse des transformations qu'a connues le mouvement syndical durant la période de Ben Ali. Pour ce faire, nous analysons d'abord les caractéristiques du mouvement syndical au vu de ses relations avec le parti au pouvoir ; le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). Ensuite, nous étudions les caractéristiques du mouvement syndical à la suite de la politique de privatisation, imposée par les institutions financières internationales.

La première section de l'analyse sera alors consacrée à l'étude des changements qui ont eu lieu sur le plan politique et à l'impact de ceux-ci sur le comportement des élites de l'UGTT. La deuxième section portera sur l'examen des changements sur le plan économique et sur l'influence de ces changements sur la *conscience* et le comportement de la base vis-à-vis des élites de la centrale de l'UGTT.

6.2. Mouvement syndical tunisien : dépendance quasi totale

Dans cette section, nous analysons, premièrement, l'environnement politique qui a pris place en Tunisie après le 7 novembre 1987. Deuxièmement, nous étudions le rapport de force entre les élites syndicalistes de l'UGTT et ayant influencé sa politique sur les plans interne et externe.

6.2.1. État corporatiste : l'émergence d'un État parti dominant

Ben Ali a mis fin en Tunisie à une idéologie de gouvernance reposant principalement sur une élite suprême, le « *Zaim* » (Le guide, le chef), terme apparu durant la période de l'indépendance au sein de la plupart des pays arabes « républicains ». Le « coup d'État institutionnel » a également mis fin à la course au pouvoir parmi les élites destouriennes pro-Bourguiba³⁰⁷ et les opposants politiques de toutes tendances.³⁰⁸ Afin de se donner plus de

³⁰⁷ Nous avons déjà mentionné ce point aux pages 165 et 166 du chapitre 5.

³⁰⁸ En profitant des troubles sociaux, les opposants laïques et islamistes ont augmenté les activités et les agitations politiques, ce qui a abouti à l'arrestation de certains de leurs leaders (Lärif-Béatrix, 1987 : 648-650). Dans ce contexte, en 1987, le MTI a mené, sous le régime de Bourguiba, une tentative de coup d'État, mais cette tentative a été un échec et elle a conduit à la condamnation à perpétuité de Rached Ghannouchi (Soudan, 1987 : 18).

crédibilité politique, Ben Ali a fait appel à tous les partenaires sociaux pour signer le pacte social, le 7 novembre 1988³⁰⁹. Lors de la signature de ce document, le courant politique de l'extrême gauche a été écarté, tandis que le mouvement de la tendance islamique (MTI) a participé à la signature du pacte social par son représentant, Noureddine Bhiri, qui a signé en tant que représentant « indépendant » (Lärif-Béatrix, 1988 : 747 ; Anderson, 1991 : 253 ; Zartman, 1991 : 21 ; Braun, 2006 : 40 ; Lamloum, 2006 : 131).

Dès l'aube du 7 novembre 1987, Ben Ali a cherché à instaurer au sein de la population tunisienne l'idée de la naissance « d'une nouvelle ère » politique (*El ähd el jadid*), marquant une rupture avec le passé et pouvant promouvoir la liberté d'expression pour l'ensemble du peuple. Pour aboutir à cette idée, il a cherché à renouveler et à rajeunir le PSD. Ce dernier a alors été rebaptisé RCD, intégrant de nouvelles jeunes élites³¹⁰. En outre, Ben Ali a également cherché à instaurer un climat de confiance au sein de la population en évoquant systématiquement dans ses discours un État démocratique et respectueux des droits de l'homme, de la liberté d'expression et du pluralisme³¹¹. Cette image de promoteur de la démocratie que Ben Ali a diffusée à l'échelle nationale, mais aussi internationale, lui a permis de remporter, le 25 janvier 1989, le prix Louise Michel « Démocratie et droit de l'homme » pour l'année 1988 (Lärif-Béatrix, 1988 : 743-744, Daoud, 1989 : 679), une concrétisation de la « période de lune de miel [1987-1989] » que vivait alors le régime nouvellement installé (Zartman, 1991 : 25 ; Waltz, 1991 : 41).

Cependant, cette « période de lune de miel » a pris fin lors des élections législatives de 1989 qui ont été jugées truquées et déloyales, étant donné qu'elles ont été effectuées sous le contrôle total du RCD (Daoud, 1989 : 682, 685-686). Sur la scène politique, ces élections

³⁰⁹ Ce pacte social était « présenté par le président [Ben Ali] comme un code d'honneur devant édicter les normes de conduite politique, économique et sociale et promouvoir la concertation » (Daoud, 1990 : 778).

³¹⁰ Durant la première année de gouvernance, le RCD a changé 40 % de l'effectif de ses cadres, et il a réduit le nombre des membres du bureau politique de 20 à 12. Parmi ces 12 membres, quatre nouveaux membres ont été intégrés. Le RCD a également réduit la moyenne d'âge des membres à une moyenne se situant aux alentours de trente ans (Zartman, 1991 : 17 ; Anderson, 1991 : 251).

³¹¹ Durant la période 1987-1988, Ben Ali a accordé la grâce présidentielle à tous les hommes politiques, y compris à ceux du MTI. De plus, il a supprimé la Cour de sûreté de l'État, il a réduit la durée de la garde à vue, il a aboli la présidence à vie et la succession automatique par le premier ministre. Il a aussi accordé plus de liberté à la presse et à la création des associations (Lärif-Béatrix, 1988 : 743-744 ; Waltz, 1991 : 29).

législatives ont montré que le grand rival au pouvoir de Ben Ali était le MTI et non le MDS, dirigé par Mestiri. Alors que le MDS a gagné 4,5 % des voix, le MTI a gagné 14,5 % des voix bien que ses partisans aient participé aux élections par l'intermédiaire des listes indépendantes. Pourtant, le MTI, s'est vu interdire de participer à l'assemblée³¹² (Braun, 2006 : 42 ; Daoud, 1989 : 681). Par ailleurs, ces élections ont fait montre de la faiblesse des autres partis de l'opposition et la domination totale du RCD sur la scène politique³¹³.

Par ailleurs, le résultat positif que le MTI, rebaptisé « Ennahdha »³¹⁴ en février 1989, a pu réaliser lors des élections législatives a donné un signal à Ben Ali que ce parti était le seul capable de menacer l'hégémonie du RCD. Afin d'éviter cette menace, Ben Ali a appliqué, dès 1990, la politique de criminalisation et de répression à l'égard des partisans d'Ennahdha³¹⁵. Attribuant systématiquement les menaces envers la sécurité nationale aux militants du mouvement islamique, la politique répressive anti-Ennahdha a été renforcée le 18 mai 1991, suite à l'annonce de la découverte d'une tentative de renversement du régime de Ben Ali³¹⁶. Depuis, le mouvement Ennahdha fut assimilé et explicitement qualifié comme

³¹² Cette politique rigide envers le MTI a persisté malgré le geste de soutien du MTI envers Ben Ali dès le coup d'État et malgré le changement du nom du MTI pour celui d'Ennahdha (la renaissance) au mois d'avril 1988, et ce, dans le but d'être en adéquation avec la loi (88-32) garantissant l'existence d'un système multipartite dans un environnement politique basé ni sur la religion, ni sur la langue, ni sur la race, ni sur la région (Braun, 2006 : 39-40). La politique d'allégeance d'Ennahdha envers Ben Ali a continué d'exister, même après cette forte répression. En 2002, Gannouchi a proposé à Ben Ali « le système politique de "monarchie républicaine", là où nous parlons de la coexistence d'une présidence forte (un "monarque présidentiel") et d'un parlement élu démocratiquement, une sorte de "monarchie républicaine" ». De plus, en 2007, les dirigeants d'Ennahdha, en profitant de « l'événement de Soliman », ont proposé à Ben Ali une « certaine coalition contre le terrorisme jihadiste, là où Ennahdha se [présentait] comme un opposant sage et responsable qui [représentait] le courant islamique [du] juste milieu ». Ce rapprochement d'Ennahdha a été interprété par les partis d'opposition comme une envie de créer une « démocratie consensuelle » en dehors d'une vision cherchant la succession démocratique (Geisser & Gobe, 2008 : 355-357).

³¹³ Lors des élections législatives de 1989, le RCD a gagné la totalité des sièges, tandis que les partis de l'opposition (p. ex. le Parti de l'unité populaire (PUP), le Rassemblement socialiste progressiste (RSP), l'Union démocratique unioniste (UDU) et le Parti social pour le progrès (PSP)) ont ramassé entre 0,25 % et 0,72 % des voix électorales. Le PCT a appuyé les progressistes, mais il n'a pas pu participer à ces élections, faute d'absence de listes communes. Sur le plan des élections présidentielles, Ben Ali a été élu avec 99,27 % des voix (Daoud, 1989 : 684-685).

³¹⁴ « Ennahdha » signifie renaissance, en arabe.

³¹⁵ « Ben Ali a mentionné, dans son discours, qu'il n'y [avait] pas de place en Tunisie pour un parti religieux et que l'islam [était] la religion de tous et ne [pouvait ni] devenir un objet de concurrence ou de surenchère, ni servir de tremplin pour accéder au pouvoir » (Daoud, 1989 : 690).

³¹⁶ Lors de la clôture de la 5^e session du comité central du RCD le 18 mai 1991, Ben Ali a annoncé officiellement la thèse du complot en révélant l'existence de l'organisation d'une seconde tentative de renversement du régime. Cela a permis à Ben Ali d'amplifier le processus de la répression à l'égard du MTI. En quatre jours, 400

étant un parti « islamiste terroriste ». En 1992, le gouvernement tunisien crée le Conseil national de la sécurité (CNS), sur le plan national et amorce une coopération arabe contre le terrorisme, sur le plan international. La politique répressive de Ben Ali contre ses opposants politiques n'a pas seulement visé les élites d'Ennahdha. Elle a également touché, les élites de l'extrême gauche, entre la fin de l'année 1993 et le début de l'année 1994 (Lamloum, 2006 : 134-137). Par ailleurs, Ben Ali a cherché à intégrer les principales élites opposantes dans le corps du gouvernement afin d'affaiblir le pouvoir de l'opposition (p. ex. Mohamed Charfi, président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, et Dali Jazy, secrétaire général adjoint du MDS) (Daoud, 1989 : 687). La politique « d'élimination » des opposants politiques a certainement contribué à ce que le RCD obtienne 144 sièges lors des élections législatives de 1994 et de 148 sièges en 1999, tandis que ses opposants ont partagé 19 sièges en 1994 et 34 sièges en 1999 (Braun, 2006 : 50 ; Lamloum, 2006 : 136). Nous suggérons que la présence de 15 sièges additionnels au sein des opposants résultait davantage d'une stratégie visant à donner une certaine image démocratique de la Tunisie à l'extérieur que d'une tendance à consolider le pluralisme au sein du parlement. Si l'évènement des élections législatives de 1989 a bloqué le passage vers le pluralisme politique démocratique, la célébration du 2^e anniversaire du « changement du 7 novembre » a enterré l'espoir de l'émergence de ce passage. En effet, lors de cet évènement, les membres du parlement appartenant aux bureaux politiques des partis d'opposition (p. ex. PUP, UDU et Parti social-libéral (PSL)) ont explicitement glorifié « Le changement » (Geisser & Gobe, 2008 : 347-348). Néanmoins, durant la période 1987-1989, censée être une phase de transition démocratique, l'élite politique tunisienne proche de Ben Ali a instauré « un système politique bureaucratique – autoritaire » (Collier, 1979 : 24)³¹⁷.

Ainsi, l'objectif politique principal du RCD, a été d'assurer une transition d'un système politique dominé par un parti unique contrôlé par le « *Zaïm* » vers un système politique pluraliste, mais non démocratique, dominé par un « parti dominant » (Zartman, 1991 : 25). Ce type de parti dominant, a priori de nature autoritaire bureaucratique, selon Collier, peut

membres du mouvement ont été arrêtés. Parmi ceux-ci, il y avait une centaine de militaires, dont le grade pouvait aller jusqu'à celui de commandant (Burgat, 2008 : 306).

³¹⁷ Dans ce système politique, l'élite « élimine la compétition électorale et contrôle totalement "severely" la participation politique du secteur populaire » (Collier, 1979 : 24).

être monopolisé par « une coalition dominante des acteurs centraux [comprenant] des technocrates de haut niveau — qui [étaient] des militaires et des civils à l'intérieur et à l'extérieur du pays — travaillant en étroite association avec le capital étranger » (Collier, 1979 : 24).

L'hégémonie du RCD a débuté dès le renversement de Bourguiba, le 7 novembre 1987. En effet dès 1988, des comités de quartiers ont très vite été créés par le ministère de l'intérieur et par le RCD dans le but de contrôler la population et d'augmenter le nombre de la « clientèle » du RCD (Berry-Chikhaoui, 2011 : 35 ; Braun, 2006 : 41 ; Collier, 1979, 24. Ensuite, la politique du pluralisme a été visible sur le plan des organisations sociales à but non lucratif (Zartman, 1991 : 15-17 ; Anderson, 1991 : 253-254), sans toutefois être généralisé aux mouvements sociaux revendicateurs, comme le syndicat des travailleurs et le syndicat du patronat. En effet, durant la période 1987-1990, l'État a créé 2 845 associations dans les domaines sportifs, culturels et artistiques. La dépolitisation a été clairement observée en 2002 par la somme totale des associations sportives (13,4 %) et des associations culturelle et artistique (69 %) qui a été égale à environ le 4/5 de l'ensemble des associations (Desmères, 2000 : 7-9). Ainsi, nous suggérons que l'élite gouvernante tunisienne, durant la période de Ben Ali, cherche la « dépolitisation » de la vie sociale tunisienne.

En 2002, la modification de la Constitution afin de permettre au président Ben Ali d'être réélu pour la troisième fois et pour d'autres mandats témoigne incontestablement d'une politique non démocratique et d'exclusion pratiquée par le désormais despote Ben Ali (Kienle, 2008 : 258)³¹⁸. L'acte du changement dans le contenu de la Constitution, qui a fait renaître, sous une forme à peine déguisée, le principe de la présidence à vie, a été présenté comme d'intérêt national. Ce dernier a été étroitement lié à l'idée de la protection et du renforcement des gains accumulés depuis « l'ère du changement ». Ainsi, nous pouvons dire qu'un système politique pluraliste faussement démocratique et administré par un parti dominant peut être identifié comme une « forme désarticulée » de corporatisme d'État

³¹⁸ La candidature de Ben Ali en 2004 a été soutenue par les partis politiques de l'opposition (p. ex. UDU, MDS et PUP), par les élites intellectuelles (p. ex. les universitaires et les artistes) et par les organisations sociales (p. ex. l'Union nationale de la femme tunisienne) (Geisser & Gobe, 2004 : 332-334).

(Emma Murphy, 1999 : 37-39)³¹⁹ ou comme un « État de police » qui contrôle la liberté et la créativité intellectuelles (Hibou, 2006 : 156).

La mainmise du RCD sur le pouvoir n'a pas seulement été fondée sur des objectifs politiques au sens strict, mais elle a aussi été fondée sur des objectifs économiques. Ceci dit, afin de mettre en place des réformes d'austérité économique, dans un milieu social défavorable, Ben Ali a cherché, premièrement, à monopoliser la scène politique dans le but de contrôler l'opinion publique. De ce fait, il s'est inspiré de l'approche qui suggère que la restriction de la liberté est le stimulateur de la libéralisation économique (Kienle, 2008 : 259), approche qui ressortait clairement dans ses discours pendant et après la signature du pacte national. Lors de la signature du pacte social, Ben Ali a déclaré : « La Tunisie n'autorise pas une opposition soutenue par des groupes organisés et non organisés à l'intérieur de la société ; leur coopération dans le processus productif étant essentielle pour l'efficacité de son économie ». De plus, dans chaque occasion qui a suivi la signature du pacte social, il a mentionné que « les réformes politiques et démocratiques en Tunisie [devaient] être faites graduellement, car le pluralisme sans limites [pouvait] mener à la démagogie » (Vandewalle, 1988 : 119). Pour consolider ses idées prétendant que la démocratie vient après la stabilité de l'économie, il a pris l'exemple de l'approche de la libéralisation de Singapour (Murphy, 2006 : 524)³²⁰. Ainsi, au mois de février 1989, Ben Ali a élaboré la loi législative (89-90) qui a permis à l'État, par le premier ministre, de mettre la main sur le processus de l'accumulation du capital, et ce, grâce au contrôle du processus de la prise de décision concernant la procédure de privatisation des entreprises publiques (Saghir, 1993 : 7, 10-11)³²¹. Cette politique de contrôle du processus de la privatisation a mené à la formation d'un « capitalisme

³¹⁹ Cité par Gobe (2006 : 184).

³²⁰ L'expansion économique à Singapour a été réalisée par un parti dominant, à savoir le parti de l'action populaire. Ce dernier, qui a dominé et monopolisé la scène politique lors de la libéralisation économique, a mis l'accent sur les valeurs asiatiques définies par la présence d'une société harmonieuse basée sur l'idée de l'intérêt collectif de la famille, de la société et de l'État. Cet intérêt collectif était basé sur les droits individuels et civils (Huang, 2009 : 2).

³²¹ Le pouvoir du premier ministre a été exécuté par l'institution de la Commission de la restructuration du secteur des entreprises publiques (CRSEP) (Saghir, 1993 : 10).

de copains » au sein duquel le privé demeurait fortement dépendant de l'État (Kienle, 2008 ; 261)³²².

Le « capitalisme du clan du régime » n'a pas été limité aux amis proches du pouvoir. Il a notamment été propagé au sein des entrepreneurs de petites et moyennes entreprises. Ces derniers ont cherché à intégrer le système politique de l'État afin de profiter du système sur le plan de l'accumulation du capital. À la demande du parti du RCD, les chefs d'entreprises ont cherché à diriger les cellules locales et professionnelles³²³, les mairies et les clubs de football, et ce, dans le but de renforcer le système de contrôle sur la population et d'augmenter la popularité de Ben Ali et de sa base de clientèle (Hibou, 2008 : 124-125).

Plus exactement, le processus de la naissance du « capitalisme du clan du régime » a été amorcé dès le coup d'État, lorsque Ben Ali a pris la décision de séparer le budget du parti du RCD et celui de l'État, et ce, pour associer le financement et le budget de parti directement à la cotisation de ses membres. Cette politique de financement a permis à l'UTICA d'avoir plus d'indépendance par rapport à l'État, plus d'influence dans le processus de la prise de décision au sujet des politiques économiques, plus de sièges dans les élections municipales et législatives, et plus de partisans au sein du parti du RCD. D'après Hadi Jilani, président emblématique de l'UTICA, cette nouvelle position de l'UTICA a donné la possibilité à ses élites d'avoir un pouvoir plus influent sur le RCD (Ernst & Young, 1991 : 16). À l'intérieur de cette nouvelle relation entre l'État et l'UTICA, nous supposons l'émergence d'une forte intégration entre le capital et l'État et/ou une forte cohésion entre l'élite gouvernante et l'élite économique. Cette nouvelle relation entre l'État et l'UTICA est clairement d'inspiration

³²² Avant que la famille Trabelsi et Mohamed Sakher El Materi, le gendre de Ben Ali, n'aient le pouvoir pour monopoliser le secteur économique, il y a eu avant eux Kamel Ltaief, un grand homme d'affaires. Ahmed Manai, qui a été un opposant actif de Ben Ali et qui a été détenu en 1991, a mentionné que Kamel Ltaief et Ben Ali avaient le plein pouvoir sur les directeurs de la Sûreté et des renseignements généraux. En outre, il y avait également d'autres hommes d'affaires comme Chiboub, Zarrouk, Mabrouk, Aziz Miled et Hedi Jilani l'ex-président de l'UTICA (Site Abdallah kallel, 2012 ; Ambassade des États-Unis à Tunis, 2008 ; Mhedhbi, 2011 ; Chambon, 2011 : 16-19). D'après Chambon (2011 : 15-16), certains de ces hommes d'affaires avaient partagé et dominé les secteurs de l'import-export, des télécommunications, de l'agroalimentaire, de la distribution et de l'hôtellerie. De plus, ils contrôlaient aussi le commerce de l'alcool, des armes et de la drogue, et probablement le trafic des immigrants clandestins.

³²³ Dans son article, Hibou (2008 : 124-125) a montré l'existence de 7 500 cellules locales et de 2 200 cellules professionnelles.

néolibérale, où les capitaux privés financent les partis politiques et où l'intérêt des élites politiques et celui des élites économiques fusionnent et se protègent mutuellement. Par conséquent, durant la période de Ben Ali, il semble que l'analyse des relations du travail est davantage dépendante de la relation conflictuelle entre le capital et le travail que d'un véritable dialogue social entre les partenaires sociaux afin de construire une démocratie socioéconomie.

6.2.2. Le conflit des élites et le renforcement de l'autorité au sein de l'UGTT

Après le 7 novembre 1987, Ben Ali a cherché à « relancer l'UGTT en tant que partenaire social (revive the UGTT as a social partner) » par la voie de la coopération, et ce, pour avoir son support durant les réformes économiques (Alexander, 1996 : 263). Ainsi, Par cette stratégie l'élite gouvernante vise le compromis et le réformisme et la marginalisation de l'esprit révolutionnaire et revendicateur de l'institution syndicale. Pour réussir cette « relance », Ben Ali a instauré au sein de l'UGTT la politique d'exclusion et la philosophie de la loyauté envers sa personne et son parti. Cette philosophie de loyauté lui a permis, comme nous le démontrerons plus loin, de dominer quasi totalement l'UGTT et de créer un système autoritaire au sein de celle-ci. En outre, le mécanisme de prise de décision de l'UGTT, ainsi que ses objectifs, son organisation et son fonctionnement allaient être dictés par la centrale du RCD, dirigée par Ben Ali. Cette démarche a été initiée par Ben Ali au début du mois d'avril 1988, notamment par la « destitution » des deux leaders historiques du mouvement syndical, à savoir, Habib Achour et Abdelaziz Bouraoui³²⁴, dépourvant ainsi l'UGTT de promoteurs syndicalistes charismatiques et intellectuels, afin de créer un vide sur le plan du leadership et affaiblir le « savoir-faire » de l'UGTT et son pouvoir révolutionnaire et revendicateur sur la scène politique et sociale.

³²⁴ Ben Ali a ordonné à ces deux leaders de quitter le milieu syndical et de renoncer à tout type d'activité syndicale future (Khiari, 2000 : 15).

La stratégie d'exclusion des anciens militants et des opposants a été poursuivie par le secrétaire général de l'UGTT, Ismail Sahbani³²⁵. La politique de réorganisation de la structure de l'UGTT et de sa politique interne a pris de l'ampleur à partir du congrès du Kram qui a eu lieu au mois de décembre 1993. En s'emparant du BE par le contrôle de la majorité des sièges, Ismail Sahbani a lancé sa guerre contre toutes les personnes ou tous les clans pouvant nuire non seulement à sa politique interne, mais aussi à la politique du RCD³²⁶. Sahbani a cherché à créer un clan, fidèle à lui, par l'intégration de certains syndicalistes achouristes et de la gauche tunisienne, dans la nouvelle structure administrative de l'UGTT. Cette opération a été effectuée en échange de certains privilèges (accès à des fonctions administratives, carte blanche pour des activités de recherche de rentes, etc.) Il a également cherché à recruter de jeunes cadres sans aucune expérience syndicale et à la recherche d'une opportunité pour faire une carrière professionnelle (Khiari, 2000 : 15-16, 18 ; Hamzaoui, 1999 : 371, 374 ; Lamloum, 2006 : 137). Les moyens utilisés pour mener cette opération d'« épuration » sont : i. la politique de la destitution arbitraire. ii. la commission de discipline assistée principalement par le secrétaire général. iii. les tribunaux civils traitant des cas des syndicalistes « conspirateurs ou agitateurs » (Khiari, 2000 : 17).

La politique bureaucratique³²⁷ autoritaire a été renforcée au sein du système de fonctionnement interne de l'UGTT en influençant ses objectifs. Par exemple, en plus de la période d'avertissement de 10 jours déjà existante, Ismail Sahbani et son bureau exécutif ont imposé la présence d'un accord préliminaire du BE pour qu'une grève soit légitime, et ce, afin de contrôler le mécanisme des grèves et de réduire au maximum les revendications à

³²⁵ Après le 7 novembre 1987, Ismail Sahbani a changé de camp en passant de la position d'un militant travailliste partisan du clan achouriste à celle de partisan du RCD. Avant d'être nommé secrétaire général de l'UGTT lors du congrès de Sousse en avril 1989, il a été membre de la Fédération syndicale de la métallurgie et membre du BE de l'UGTT depuis 1984. En outre, il a été vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et secrétaire général de l'Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA) (Geisser, 1999 : 352 ; Khiari, 2000 : 15).

³²⁶ Cette guerre a visé la marginalisation du clan adoptant l'idéologie achouriste et la révocation des syndicalistes hostiles à sa personne et aux ex-membres du BE proches d'Achour. Cette politique d'évincement a touché les partisans de l'extrême gauche et ceux du mouvement islamique qui ont été considérés comme une menace fatale pour l'autonomie syndicale et celle de la société civile. Cette politique d'exclusion a aussi atteint les employés opposants travaillant dans les entreprises de l'UGTT (p. ex. l'assurance el Ittihad et l'hôtel Amilcar) (Khiari, 2000 : 16 ; Hamzaoui, 1999 : 375, 378).

³²⁷ « Le terme "bureaucratie" désigne littéralement un mode de gouvernement par les bureaux, c'est-à-dire par l'Administration » (Alcaud et al., 2010 : 21).

caractère révolutionnaire provenant de la base. Cette politique a également touché la liberté des cadres de l'UGTT par l'imposition de lois internes autorisant le BE à contrôler le fonctionnement des commissions administratives sectorielles et des conseils de cadres (Hamzaoui, 1999 : 373 ; Khiari, 2000 : 17 ; 21).

Ainsi, Ismail Sahbani et son bureau exécutif ont contrôlé l'UGTT, devenu une copie très semblable à celle de la période bourguibienne, à l'exception de la période 1977-1986, comme nous l'avons déjà montré dans le chapitre précédent. Ceci dit, Sahbani a cherché à mettre en place un mouvement syndical bureaucratique autoritaire réformiste et loyal à Ben Ali, et capable de coopérer avec l'État dans la mise en œuvre des restructurations économiques, d'inspiration néolibérale et dictées par le FMI. En conséquence de cette politique autoritaire, la négociation collective a été centralisée, comme cela a été le cas durant la période de Bourguiba³²⁸, marginalisant ainsi la base au point de geler la relation entre le BE et la base. Cette dynamique a provoqué une baisse continue du nombre d'adhérents (1987-1999) (Hamzaoui, 1999 : 371-372 ; Gobe, 2008 : 275)³²⁹.

Cette politique bureaucratique autoritaire, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, n'a pu aboutir ni à l'évincement des opposants ni à la création d'une masse homogène de partisans au sein de l'UGTT. Au contraire, elle a produit le renforcement du principe des clans et le renforcement de l'opposition³³⁰. À ce propos, mentionnons que la formation des clans au sein du mouvement syndical mène, en général, à la naissance d'une concurrence

³²⁸ Au sujet de la domination du BE dans les relations professionnelles, nous citons à titre d'exemple « l'intervention du secrétaire adjoint de l'UGTT auprès du secrétaire général du syndicat de l'enseignement supérieur dans la signature d'un accord avec l'État au sujet de l'augmentation des horaires d'enseignement en échange d'une augmentation salariale. La signature de cet accord a été exécutée sans l'accord du conseil des cadres du syndicat de l'enseignement supérieur » (Khiari, 2000 : 17).

³²⁹ Hamzaoui en mentionnant que l'UGTT « se dépeuplait chaque jour davantage », s'est référé au « rapport envoyé au Bill Jordan, Secrétaire général de la CISL, daté du 9-7-99, par un certain nombre de militants dont T. Chaïeb, A. Ben Romdhane, A. Saliraoui, A. Meddahi et H. Ben Achour, ex membres du Bureau exécutif de l'UGTT, ainsi que d'autres responsables de structures régionales ou sectorielles » Dans ce rapport ces militants mentionnent que « L'UGTT, caporalisée et vidée de ses adhérents ne peut plus fonctionner que grâce à l'aide financière de l'État (de l'ordre de 1 500 dinars par mois) perdant ainsi toute trace d'autonomie et de liberté » (Hamzaoui, 1999 : 372).

³³⁰ Selon Khiari (2000 : 18), la dominance du BE de l'UGTT n'a pu toucher ni la totalité des syndicats sectoriels ni la totalité des syndicats régionaux, et ce, à cause de la formation des divers clans à l'intérieur de la structure syndicale, qui ont été fortement influencés par les conflits politiques au sein du RCD ou entre les partis politiques.

interne entre les élites syndicalistes, en course pour le poste de secrétaire général. Chaque élite syndicaliste adopte alors la stratégie de déstabilisation de la position de l'élite syndicaliste à la tête du mouvement syndical. Les élites syndicalistes concurrentes chercheront à discréditer la loyauté et la *volonté* de l'élite syndicaliste, déjà à la tête du mouvement syndical, dans sa lutte pour protéger les intérêts des travailleurs³³¹. Cette action offensive a également pour but, d'une part, de chercher une certaine légitimité en tant qu'élite syndicaliste crédible au sein de la base et, d'autre part, d'affaiblir le processus bureaucratique autoritaire. Cette phase de déstabilisation, qui peut émerger soit à partir des élites soit à partir de la base, constitue le facteur principal qui rend le mouvement syndical comme « le maillon faible des agences de pouvoir » (Camau & Geisser, 2003)³³². Ensuite, les attaques menées pour discréditer la loyauté d'Ismail Sahbani envers la base ont pris de l'ampleur, surtout à partir du 19^e congrès de l'UGTT, qui a eu lieu les 7 et 8 avril 1999, au moment où Ismail Sahbani a été réélu « à l'unanimité » par les 1 000 congressistes³³³. Durant ce congrès, ce dernier a prononcé un discours publicitaire soutenant la politique de privatisation promue par Ben Ali. Dans son discours, il a montré que le PAS pouvait être bénéfique pour le peuple tunisien au point de renforcer indirectement l'utilité de la politique de la flexibilité de l'emploi et de la privatisation (Hamzaoui, 1999 : 372, 379 ; Geisser, 1999 : 352-353).

Certaines élites syndicalistes (p. ex. Ali Ben Romdhane, Abdelmajid Sahraoui, Tahar Chaïeb, et Abdeljelil Bedoui) ont dénoncé les conditions non réglementaires dans lesquelles s'était déroulé le 19^e congrès de l'UGTT (6-7-8 avril 1999). Elles ont également dénoncé ouvertement le rapprochement d'Ismail Sahbani du RCD et sa politique interne qui a transformé le mouvement syndical en un appareil hypercentralisé, et son adoption de la politique de conciliation dans le règlement des conflits sociaux. Les élites syndicalistes ont dépassé le stade des critiques pour annoncer la possibilité de créer une autre confédération syndicale totalement indépendante du gouvernement. Cette opposition a été réprimée par la

³³¹ Dans ce contexte, nous mentionnons l'exemple d'Abdelmajid Sahraoui. En 1996, ce dernier a été exclu du BE, et il a été harcelé par la police parce qu'il a discrédité la personnalité d'Ismail Sahbani. De plus, des syndicalistes ont été questionnés, en 1997, à cause d'une requête interne exigeant une démocratisation interne de l'UGTT (Khiari, 2000 : 22).

³³² Cette référence a été citée par Gobe (2008 : 279).

³³³ Le déroulement des élections du secrétaire général et du BE a été jugé frauduleux par les participants (Hamzaoui, 1999 : 379).

force de police par l'arrestation de ses fondateurs et de ceux qui l'ont soutenue pendant 48 heures (Khiari, 2000 : 1 ; Hamzaoui, 1999 : 379 ; Geisser, 1999 : 344). De manière générale, cette critique a ouvertement mis l'accent sur deux idées principales. D'après Ali Ben Romdhane et Salah Zeghidi, la première idée était que l'UGTT a été totalement soumise depuis le 17^e congrès 1989 durant lequel l'UGTT s'est rapprochée de l'État et s'est éloignée de son rôle principal, à savoir la critique de la politique gouvernementale sur les plans économique et social, et la protection de la liberté et de la démocratie sociale³³⁴. Ensuite, selon Mohamed Tahar Chaïeb, la deuxième idée était que l'UGTT ne pouvait pas être réformée et qu'il fallait passer au pluralisme syndical par la création d'une autre fédération indépendante de l'État et plus démocratique. (Gobe, 2002 : 401-402 ; Geisser, 1999 : 344).

Ismail Sahbani, largement soutenu par Ben Ali, au point d'avoir été considéré comme le « bon élève » de la « Tunisie du changement » (Elhaou, 2010 : 67), a cependant contribué directement à sa propre « mort politique » en ayant annoncé son éventuelle candidature aux élections présidentielles de 1999, passant ainsi du camp des élites loyales au camp des élites infidèles. Dès que le « cordon ombilical » avec le RCD a été coupé, il a été victime de la politique de l'exclusion de la scène politique et sociale³³⁵. En effet, Ismail Sahbani avait oublié qu'il n'était pas le maître de son destin à la tête de l'UGTT, mais que c'était l'intérêt des élites, fondé sur le principe de la loyauté, qui maîtrisait son destin au sein de l'UGTT. Comme les autres syndicalistes de la période bourguibienne, Ismail Sahbani a lui aussi eu recours aux conflits sociaux (lutte de classes) pour se racheter auprès de la base de l'UGTT et pour faire face à la pression du pouvoir en le déstabilisant³³⁶.

³³⁴ Malgré la présence de la résistance interne sur le sujet de la participation de l'UGTT dans la formation d'un front national avec le RCD dans les élections législatives de 1989, l'UGTT y a tout de même participé avec le RCD et avec trois membres (Ernst & Young, 1991 : 17). Cette participation au front national a confirmé la formation d'une alliance entre Ismail Sahbani et Ben Ali durant le 17^e congrès de l'UGTT.

³³⁵ En septembre 2000, Sahbani a été forcé à démissionner de son poste de secrétaire général de l'UGTT. Puis, il a été accusé de « malversations et de mauvaise gestion », ce qui a mené à sa condamnation à 13 ans de prison en octobre 2001. Son emprisonnement n'a duré que 2 ans, car l'objectif de cette condamnation était de détruire sa carrière politique (Elhaou, 2010 : 67).

³³⁶ Ismail Sahbani a personnellement participé à une manifestation suite à une intervention musclée des policiers contre une manifestation pacifique en la mémoire de l'élite syndicaliste Farhat Hached, le 4 décembre 1999. Durant la même période, il a également autorisé, avec le BE de l'UGTT, le lancement de plusieurs grèves dans le courant du mois de décembre 1999 (Khiari, 2000 : 2).

Utilisant le principe de loyauté, Ismail Sahbani a pu instaurer durant son mandat (1987-1999) un « mini-État » bureaucratique autoritaire au sein de l'UGTT, qui a paralysé toute tentative de création d'un mécanisme de gestion collective démocratique au cœur de l'UGTT (Hamzaoui, 1999 : 370 ; 375 ; 378). Ceci dit, avec Ismail Sahbani, l'UGTT est devenue une institution auxiliaire et subsidiaire à l'État, au point « de jouer le rôle du policier » (Hibou, 2006 : 156)³³⁷. Ce rôle a contribué à la création d'un environnement social et politique stable, nécessaire à l'attraction de capitaux étrangers. Ainsi, dans ce type de relations État-syndicat, nous pouvons conclure que la mise en œuvre du consentement et du consensus se fait sous le contrôle et la pression de l'État, ce qui donne naissance à un « néocorporatisme en trompe-l'œil » (Gobe, 2008 : 278-279)³³⁸. Cette relation est la conséquence directe du choix stratégique qui a été adopté par Ben Ali envers l'UGTT, et ce, par la politique « du rajeunissement et de la réunification de l'UGTT »³³⁹ et la politique « des changements qui ont touché les objectifs, l'organisation et le fonctionnement interne du mouvement syndical » (Alexander, 1996 : 262-276)³⁴⁰. À l'inverse de l'analyse d'Alexander (1996), nous estimons que ces deux politiques n'ont pas mené à la création d'un mouvement syndical libre et

³³⁷ Ce rôle de policier s'intégrait bien dans la politique de la « policierisation » de la vie civile tunisienne (Hibou, 2006 : 156).

³³⁸ « Dans ce type de relations la direction, de l'UGTT n'a jamais connu une réelle face à face avec le patronat privé. Elle s'est toujours située à l'interface des pressions de sa base et des jeux de position au sein de la coalition politique censée figurer "l'État" » (Camau, 2008 : 7).

³³⁹ Pour Hibou (2006 : 156), cette politique n'est autre qu'une stratégie douce adoptée par le gouvernement pour contrôler totalement l'UGTT sans vouloir montrer le moindre signe de la présence d'une répression musclée, comme dans le cas de la période bourguibienne. Elle a également montré que l'État a cherché, par ce contrôle, à orienter obligatoirement les actions de l'UGTT vers l'application de la coopération et du compromis indépendamment de la volonté de la base, ce qui a pu mener indirectement à une division interne entre la base et la direction au sein de l'UGTT (Hibou, 2006 : 148). Pour Gobe (2006 : 184), cette politique n'a pas été basée sur la bonne foi ni sur le comportement délibéré pour promouvoir les relations professionnelles État-travail-patronat. En réalité, elle a plutôt été basée sur le principe d'une « restructuration tactique des mécanismes de contrôle » que Murphy (1999 : 37-39) a développé dans son analyse de la vie démocratique dans certains pays arabes.

³⁴⁰ Pour Gobe (2008 : 275, 278), ces changements ont été une sorte de politique de contrôle interne appliquée par la direction de l'UGTT sur sa base. En effet, selon lui, ces changements ont été les conséquences directes d'un choix stratégique qui a été adopté par l'État pour contrôler l'UGTT et la base, pour mettre cette dernière loin de la portée de ses opposants et pour créer un environnement social favorable pour la politique de réforme économique. D'après Hibou (2006, 147-149), elle a intégré ces changements dans le processus de discréditation de la valeur de l'UGTT en tant que pouvoir social protecteur des intérêts des travailleurs. Elle a également montré que ces changements ont fini par conduire l'UGTT, d'une part, à la perte de sa valeur d'existence en tant que revendicatrice et, d'autre part, à son intégration comme une composante complémentaire dans la structure opérationnelle de l'État. Ainsi, elle a fini par adopter l'idée de Zghal, (1998 : 6) au sujet de la nature du fonctionnement de l'UGTT, à savoir « un syndicat managérial ».

crédible dans la négociation ni à la naissance d'un système néo-corporatiste sur le plan des relations du travail.

Comme dans le cas des élites syndicalistes durant le règne de Bourguiba, la riposte d'Ismail Sahabani face à la pression du pouvoir s'est accompagnée d'une politique révolutionnaire et revendicatrice qui n'a pas été soutenue par les élites syndicalistes rivales, encore moins par, Abdessalem Jrad, alors membre du BE et futur secrétaire général de l'UGTT³⁴¹. Dès le 4 décembre 1999, date durant laquelle la police a réprimé une manifestation menée par Ismail Sahbani, Jrad avec plusieurs cadres et partisans syndicalistes anti-Ismail Sahbani ont œuvré pour faire tomber ce dernier et prendre sa place à la tête de l'UGTT en critiquant sa politique externe pro-État et sa politique autoritaire interne (Hamzaoui, 1999 : 378). Cette politique autoritaire interne reflète le sens du « haut vers le bas ». Jrad, comme élite syndicaliste promoteur de démocratisation et d'autonomie de l'UGTT, a fini par prendre les rênes de l'UGTT comme intérimaire en 2000 et officiellement en 2002, après avoir été élu à la tête de l'UGTT au 20^e congrès en 2002³⁴².

La lecture du comportement de Jrad suggère clairement que celui-ci, en tant qu'élite syndicaliste concurrent, avait d'abord assis une stratégie de déstabilisation de son secrétaire général, ensuite, il a poursuivi par la phase de la prise du contrôle du syndicat. Cette phase a été réalisée par la forte loyauté envers la base syndicale favorisant la protection de leurs intérêts. Enfin, il a fini par la phase de stabilisation qui traduit la légitimité de sa position à la tête de l'UGTT, dès le 20^e congrès de l'UGTT en 2002 (date des élections). Dans cette phase, il a fortifié sa position par la création d'une alliance avec l'ÉG. Toutefois, la stratégie de Jrad a été différente de celle qui avait été appliquée par Ismail Sahbani et par les autres élites de l'UGTT durant la période de Bourguiba. Contrairement à son prédécesseur Ismail

³⁴¹ Abdessalem Jrad a commencé sa carrière auprès de Farhat Hached et, depuis 1989, il a été élu secrétaire adjoint d'Ismail Sahbani chargé des règlements intérieurs (Gobe, 2002 : 401).

³⁴² Durant ce congrès, Abdessalem Jrad a créé une coalition avec Ali Ramdhan, qui a gagné 279 voix, contre les candidats de la gauche et contre Salah Zeghidi, un ami d'Ali Ramdhan. Salah Zeghidi a proposé d'introduire des réformes dans le processus de l'élection du BE et de réduire la durée de travail de ce dernier (Gobe, 2002 : 403).

Sahbani³⁴³, Abdessalem Jrad a fait montre d'une plus grande ouverture dans la prise de décision notamment au sein de son bureau exécutif. Cela lui a permis de collaborer en toute sécurité avec l'État et de se présenter au sein de la base comme promoteur de l'indépendance, de la démocratie et de l'unité de l'UGTT. En outre, Abdessalem Jrad a cherché à tisser, en tapinois, un lien avec le pouvoir, loin du regard de la base syndicale.

L'acte de loyauté d'Abdessalem Jrad envers Ben Ali a débuté le jour même du 20^e congrès de l'UGTT. Lors de cet événement, ce dernier n'a évoqué ni la candidature de Ben Ali pour les élections présidentielles de 2004 ni le changement du contenu de l'article 39³⁴⁴. Au contraire, il a traité de ces sujets au cours de la commission administrative (CA)³⁴⁵, qui était quasi totalement dominée par ses partisans, et ce, pour faire réussir son programme de soutien à la politique électorale de Ben Ali. Gobe indique qu'« une motion votée le 7 mai 2002, appellera "les travailleurs à participer massivement au référendum" du 26 mai sur la révision de la Constitution »³⁴⁶ (Gobe, 2002 : 382, 402). Les décisions qui ont été prises ont alors été annoncées au nom de la CA et non au nom du secrétaire général de l'UGTT. Après un vote majoritaire le 7 mai 2002, cette CA a motivé les travailleurs afin de participer activement au référendum du 26 mai 2002. De plus, suite à un vote majoritaire de 75 %, c'est elle qui a déclaré, dans un communiqué³⁴⁷, le soutien à l'unanimité de l'UGTT à la candidature de Ben Ali aux élections présidentielles du 24 octobre 2004 (Gobe, 2002 : 402 ; Geisser & Gobe, 2004 : 334-335). Aussi, depuis ce communiqué, les élites syndicalistes de l'UGTT ont avancé

³⁴³ Jusqu'à la présidence d'Ismail Sahbani, Hamzaoui suggère que « l'UGTT est un espace social dans lequel il est difficile de mettre en place des mécanismes de gestion collective ». Également, il suggère que le « secrétaire général de l'UGTT entend son pouvoir comme un pouvoir de type présidentiel. Il veille à ce que la circulation se fasse de haut en bas (Hamzaoui, 1999 : 377).

³⁴⁴ Cet article a visé la suppression de la limitation du nombre de mandats présidentiels à trois, et ce, afin que le président puisse participer aux élections de 2009 et avoir un quatrième mandat (Gobe, 2002 : 382).

³⁴⁵ La commission administrative « [regroupait] près de 70 membres : 13 membres du B.E., 24 secrétaires généraux des Unions régionales, et plus de 30 secrétaires généraux des Fédérations et des Syndicats sectoriels » (Zeghidi, 2004 : 1).

³⁴⁶ Gobe a pris le texte de la motion sur le site du RCD (http://www.rcd.tn/infos/Reforme_99.Htm).

³⁴⁷ « Cette décision est une réaffirmation du soutien des syndicalistes à l'œuvre de réforme et de renouveau que vous [Monsieur le Président] avez engagée depuis l'avènement du changement, en vue d'assurer le succès de la marche du pays sur la voie de la consolidation de l'invulnérabilité de la nation, de la consécration de la démocratie, de l'instauration de la justice sociale et de l'accélération du rythme de développement, de manière à permettre à la Tunisie d'accéder au rang des pays avancés ». Cette citation reprise par Geisser et Gobe (2004 : 335) est tirée du site Internet suivant : www.benali2004.tn/francais/soutien/index.html.

la recherche de l'intérêt national et/ou l'intérêt collectif comme principal prétexte afin de justifier l'approbation à la candidature de Ben Ali.

Lors du vote au sein de la CA, des voix s'opposant à la politique d'Abdessalem Jrad se sont élevées. De ce fait, nous voyons que l'histoire se refaire par l'apparition de clans s'opposant à la politique du secrétaire général de l'UGTT et de son BE. Cette fois, ce n'était pas une élite du BE qui avait pris le flambeau de la résistance et qui avait permis à l'UGTT de conserver sa position de maillon faible, mais certains dirigeants syndicaux, régionaux ou sectoriels. Parmi ces dirigeants, 17 avaient voté contre la candidature de Ben Ali³⁴⁸. Appartenant à la CA, ils représentaient la voix de la base. Ceci dit, durant la période d'Abdessalem Jrad, nous avons observé l'existence d'un conflit entre l'axe des élites de la centrale et l'axe formé par les élites régionales et la base.

La loyauté adoptée par Abdessalem Jrad envers la personne de Ben Ali et envers le RCD, a été confirmée encore une fois lors de la candidature de Ben Ali, lors des élections présidentielles de 2009. La CA a appuyé sa candidature sous les mêmes ententes qui avaient été proposées durant les élections présidentielles de 2004³⁴⁹. Selon nous, ces ententes, qui se sont répétées depuis la période de Bourguiba, ont seulement cherché à camoufler l'acte de loyauté des élites de la centrale du syndicat envers le pouvoir.

³⁴⁸ « Quatre Unions régionales (Sfax, Kairouan, Mahdia et Jendouba) ont voté contre et deux autres (Le Kef et l'important bastion ouvrier de Ben Arous) se sont abstenues. À propos des secteurs, c'était le cas de tous les niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), de la santé publique (la Fédération de la santé, le Syndicat national des médecins de la santé publique, le Syndicat national des médecins hospitalo-universitaires), le secteur des banques, celui des travaux publics, celui des postes » (Zeghidi, 2004 : 1-2).

³⁴⁹ Les ententes étaient les suivantes : « l'approfondissement du processus démocratique dans le sens de l'élargissement de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de la libération de l'information de tous les carcans qui la [bloquaient], du respect de l'opinion différente, des droits de l'homme, de la supériorité de la Constitution et de la loi, de la promotion d'une culture démocratique qui [ouvrirait] la voie à une plus grande évolution de la vie démocratique en Tunisie ». La résolution est allée plus loin en exprimant le souhait « que les prochaines élections présidentielles et législatives [constitueraient] une occasion importante pour réaliser un tournant qualitatif sur la voie du changement démocratique, et ce, à travers la garantie de toutes les conditions d'une compétition électorale crédible et honnête, du respect des droits de tous les candidats, d'une véritable neutralité de l'Administration [...], de rendre hommage à toutes les initiatives qui [tendaient] à assurer le succès des prochaines élections, et aux efforts fournis par [de nombreux] partis et mouvements pour défendre les options démocratiques » (Zeghidi, 2004 : 2).

Cette loyauté d'Abdessalem Jrad, minutieusement cachée derrière le fonctionnement de la CA, a été clairement dévoilée lors de son discours au palais de Carthage le 1^{er} mai 2010³⁵⁰. Premièrement, durant son discours, il a glorifié les acquis que la Tunisie a obtenus. Sur le plan politique, il évoquait le pluralisme politique et l'instauration de la démocratie. Sur le plan social, le pays a acquis l'amélioration de la qualité de la négociation dans les relations professionnelles, et l'amélioration du bien-être des travailleurs et celle des citoyens, en général. Sur le plan économique, le pays a acquis un développement économique stable lui protégeant des effets négatifs de la crise économique de 2008. Deuxièmement, Abdessalem Jrad a poussé les syndicalistes et les travailleurs à continuer à épauler et à soutenir la personnalité de Ben Ali ainsi que son programme politique, économique et social. Troisièmement, après avoir glorifié la gouvernance des années passées de Ben Ali, Jrad a présenté ce dernier comme « l'élite politique » garante et protectrice de l'intérêt de la nation (et/ou de l'intérêt collectif) dans le futur. Ainsi, nous pouvons dire que son discours a intégré indirectement l'agenda de la propagande de la candidature de Ben Ali aux élections présidentielles pour 2014. Dans ce contexte, Ben Hassouna mentionne que « Le 17 juillet, à l'issue de sa session ordinaire, le comité central du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) a publié une motion générale contenant un bref paragraphe appelant Ben Ali "à continuer de diriger la Tunisie au cours de la prochaine étape" » (Ben Hassouna, 2010).

6.3. Mouvement syndical tunisien : la base et les élites syndicalistes régionales et sectorielles quasi indépendantes de la centrale.

Dans cette section, nous analysons dans un premier temps l'orientation libérale qu'a prise la Tunisie depuis 1987 et ses impacts sur l'économie et sur les rapports sociaux de production. Dans un deuxième temps, il sera question d'étudier les retombées de la libéralisation économique sur l'action politique de l'UGTT.

³⁵⁰« Quand A. Jrad louait éhontément Ben Ali ». Cette citation est tirée du site Internet suivant : <http://www.youtube.com/watch?v=O0sEb0ojD60> ; et <http://www.tunisia-today.com/archives/38130>.

6.3.1. La politique de privatisation et la prolifération du secteur informel

Dans le chapitre trois, nous avons vu que la politique de privatisation n'a pas eu de grand succès, notamment à cause de la politique bourguibienne qui a donné plus de poids au rôle de l'État dans le processus de l'accumulation du capital. L'échec de cette politique économique a poussé Ben Ali, après 1987, à mettre en œuvre le PAS qui a été adopté par la Tunisie dès 1986 pour enclencher, entre autres, le processus de la privatisation des entreprises publiques (Khiari & Lamloum, 1998 : 386). Cette politique a été présentée aux forces sociales comme une « restructuration et un assainissement du secteur public » afin d'éviter tout type d'agitation sociale (Issaoui, 2009 : 3). La mise en œuvre du PAS n'a pas été liée exclusivement à la dépression économique ; elle a été également associée à la pression provenant des institutions financières internationales (p. ex. le FMI, la Banque mondiale (BM), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)). De plus, le programme en question a été recommandé par l'Union européenne (UE) (Midoune, 1993 : 133 ; Kienle, 2008 : 252).

Durant la période 1987-2010, l'État a mis en œuvre le PAS et le programme de mise à niveau (PMN) en se basant sur une politique de planification³⁵¹. Les plans 7 (1987-1991), 8 (1992-1996), 9 (1997-2001), 10 (2002-2006) et 11 (2007-2011) ont été adoptés pour assurer la réussite du processus de privatisation du secteur public, réduire le rôle de l'État dans le processus d'accumulation du capital et stimuler la création de l'emploi. À partir du 8^e plan, la politique a été orientée vers le renforcement de la compétitivité du secteur privé sur le plan international afin d'améliorer la qualité de la production, de réaliser des gains de productivité, de faire face à la concurrence, sur le plan du coût salarial dans les pays d'Asie et de l'Europe

³⁵¹ Pour que l'État de la Tunisie accepte l'application du PMN, il a demandé à avoir une période d'essai de cinq ans pour que les entreprises tunisiennes s'adaptent à l'environnement concurrentiel. Il a également demandé une aide financière sous forme de crédit pour soutenir le programme jusqu'à ce que les barrières douanières soient éliminées. La durée de ce programme a été fixée à 12 ans à partir de 1995. Au début du lancement du PMN en mai 1995, l'État a visé la restructuration de 4 000 entreprises et, comme premier objectif, il a visé la restructuration de 2 000 entreprises durant la période 1996-2001. Pour mener à bien la réussite de ce programme, l'État a pris l'initiative de subventionner 70 % du montant des diagnostics et 10 % de celui des investissements matériels. Ce dernier taux pouvait être augmenté à 20 %, si les entreprises choisissaient de s'installer dans les régions intérieures du pays (Hibou, 2005 : 20 ; Murphy, 2006 : 526, 527).

de l'Est et, donc, afin d'améliorer le niveau des exportations nettes (Saghir, 1993 : 2 ; Murphy, 2006 : 523, 526, 532 ; BAD³⁵², 2009 : 1 ; Kienle, 2008 : 252).

La mise en œuvre du PAS et du PMN s'était opérée sous le contrôle total du gouvernement qui a imposé des lois législatives pour soutenir les réformes économiques en dehors de toute contrainte sociale pouvant émerger de diverses forces sociales³⁵³. En outre, le programme a été mis en place dans une économie gérée par l'État, où la séparation entre le secteur privé et le secteur public n'était pas très nette, et où le rôle du gouvernement est passé de celui d'un promoteur du développement direct à celui d'un « agent managérial » qui consolide la continuité de la politique interventionniste de l'État dans le processus de l'accumulation du capital³⁵⁴ (Murphy, 2006 : 535-536). Dès lors, malgré la mise en œuvre du PAS et du PMN, nous ne pouvons pas parler d'une transition vers « l'État-relais », où l'État en premier lieu crée « une économie essentiellement fondée sur le marché » et en second lieu, il « transférer [...] une partie importante de ses fonctions aux centres de décision privés » (Ikonicoff, 1983 : 15)³⁵⁵.

Sachant que le PMN n'a pas été accepté ni par l'UGTT ni par la totalité de la classe de la bourgeoisie (Murphy, 2006 : 528)³⁵⁶, le gouvernement a cherché à créer une alliance sélective

³⁵² BAD : Banque africaine de développement.

³⁵³ Dans ce contexte, nous citons l'exemple de la loi 89-90 qui a donné naissance à une politique directive centralisée, dirigée et organisée par le premier ministre qui avait l'autorité finale pour approuver les méthodes de la privatisation et les conditions de vente (Saghir, 1993 : 10). Le PMN a également été monopolisé par l'État, étant donné qu'il avait été défini à la fois par les entrepreneurs comme une « affaire d'État dans la logique d'un interventionnisme libéral et autoritaire », et par Hibou comme « un pacte de sécurité destiné à stabiliser et à défendre l'ordre social tunisien » (Hibou, 2005 : 22-24, 30).

³⁵⁴ Hibou (2005 : 30) a constaté que le PMN représentait un moyen de contrôle et de surveillance trop élevé sur le fonctionnement interne des entreprises et, de manière indirecte, sur la liberté d'action des entrepreneurs.

³⁵⁵ Ikonicoff et Sigal, en partant « des rapports entre État, classes sociales et développement » des pays en voie de développement ont défini l'État-relais comme suit : « L'État n'est conçu — par le pouvoir politique — que comme une “instance relais” devant transmettre ces fonctions à une couche sociale que l'on pourrait appeler “Bourgeoisie nationale” dont la création reviendrait à ce même État » (Ikonicoff and Sigal, 1978 : 701).

³⁵⁶ Le refus du PMN a été fondé à la fois sur la forte probabilité de la perte d'un grand nombre de postes de travail, selon la vision de l'UGTT, et sur l'incompatibilité du programme en question avec les petites et moyennes entreprises ayant un capital faible et étant en majorité en difficulté financière, selon la vision de certains groupes de la bourgeoisie (Murphy, 2006 : 528).

avec un petit groupe de la bourgeoisie proche du gouvernement (Cavallo, 2004 : 7)³⁵⁷, et ce, afin de créer un appui social illusoire et de rendre son programme légitime. La bourgeoisie à laquelle ces deux auteurs, ainsi que Hibou ont fait référence, concerne essentiellement les élites économiques (et/ou les entrepreneurs). Les objectifs de cette coalition ont été axés sur la promulgation du PMN et du PAS, sur l'affaiblissement de tout courant s'opposant à ce programme et sur le renforcement de la position hégémonique de l'État sur toutes les institutions politiques, économiques et sociales du pays (Murphy, 2006 : 535). Malgré cette stratégie, le PMN a pris fin vers la fin de l'année 2005, premièrement, à cause de certains entrepreneurs qui s'étaient opposés à la manière dont le programme a été mené. Selon eux, l'opération de la réforme économique a été totalement monopolisée par le RCD qui n'a pas considéré la participation des différentes forces sociales³⁵⁸. Deuxièmement, la fin du PMN était due au fait que ce programme a été attribué de plus en plus aux petites entreprises qui étaient les plus fragiles et les plus conservatrices du secteur industriel (p. ex. le secteur artisanal) (Hibou, 2005 : 21 ; Murphy, 2006 : 532).

Parmi les 250 entreprises publiques déjà programmées à subir la politique de la privatisation par le gouvernement de Ben Ali, l'État en a privatisé seulement 219 durant la période 1987-2009 (Tableau 27). Comme lors de la période bourguibienne, le processus de privatisation a davantage touché le secteur industriel léger³⁵⁹ (Saghir, 1993 : 2 ; Khiari & Lamloum, 1998 : 386), et il a visé l'allégement du coût salarial dans le secteur industriel³⁶⁰.

³⁵⁷ Celui qui a été à la tête de ce groupe de la bourgeoisie n'est autre que Hedi Jilani, qui était le président de l'UTICA et un membre du Bureau du rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), et qui était lié maritalement à la famille du président de la République (Cavallo, 2004 : 7).

³⁵⁸ Le comité de pilotage (COFIL) appartenant au bureau de la mise à niveau, qui étudiait la situation financière des entreprises, était formé par cinq représentants des ministères du gouvernement, par cinq du milieu des affaires, dont quatre d'entre eux provenaient de l'UTICA, par cinq du milieu bancaire et par un de l'UGTT (Murphy, 2006 : 527-528).

³⁵⁹ D'après le rapport de la BM de 1996, parmi la totalité des entreprises privatisées, il y en avait 50 % dans le secteur touristique, 21 % dans le secteur mécanique et chimique, et 10 % dans le secteur agro-industries (Khiari & Lamloum, 1998 : 387).

³⁶⁰ Mokadem suggère qu'entre 1987 et 1993, le SMIG a uniquement augmenté en 1990 (+1,3 %) et en 1993 (+2,7 %), tandis qu'il était à la baisse au cours des autres années (Mokadem, 2005 : 155).

Tableau 27 : Bilan global des privatisations du 31/12/1987 au 31/12/2009³⁶¹

Mode de privatisation et/ou de restructuration	Nombre des entreprises	Total en %
Privatisation totale	116	53
Privatisation partielle	29	13
Ouverture du capital par offre publique d'achat (OPV)	10	5
Concession	5	2
Liquidation	41	19
Autres	18	8
Total	219	100

Dans la suite de notre raisonnement, nous cherchons à montrer, toutes choses étant égales par ailleurs, que l'augmentation du nombre des petites entreprises (0-5 salariés) ne peut pas être la « baguette magique » permettant de réduire le chômage de manière significative. Selon nous, l'augmentation du nombre des petites entreprises (0-5 salariés) représente une solution de troisième ordre après les moyennes entreprises (solution de deuxième ordre) et les grandes entreprises (solution de premier ordre). Également, selon nous, l'augmentation du nombre des petites entreprises, par rapport aux nombres des moyennes et grandes entreprises, mène vers une infrastructure socio-économique fragile, précaire et non prolifératrice. Le tableau 30 représente bien la fragilité de l'infrastructure économique tunisienne entre 2005 et 2010. Pour mettre en lumière la relation entre l'évolution des entreprises privées, l'évolution des salariés du secteur privé et l'évolution du nombre d'entreprises privées selon la taille, nous avons construit : le tableau 28 traduisant « l'évolution en % des entreprises privées selon l'activité principale », le tableau 29 décrivant « l'évolution en % des salariés du secteur privé selon l'activité principale » et le tableau 30 montrant « l'évolution du nombre d'entreprises privées selon la taille ».

MCours.com

³⁶¹ Ce tableau a été créé par le premier ministère de la république tunisienne (Cf. le lien Internet suivant : <http://www.privatisation.gov.tn/www/fr/doc.asp?mcat=1&mrub=49&msrub=8&dev=true>).

Tableau 28 : L'évolution en % des entreprises privées selon l'activité principale³⁶²

Années		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Secteurs																
Industries	Ind Ext/T	0,31	0,33	0,31	0,26	0,26	0,25	0,26	0,26	0,27	0,28	0,29	0,27	0,27	0,27	0,26
	Ind Ext/T Ind	2,25	2,35	2,35	1,94	1,94	1,94	2,09	2,13	2,19	2,25	2,39	2,24	2,25	2,22	2,11
	IAA/T	2,42	2,40	2,28	2,21	2,23	2,12	2,04	2,01	1,98	1,98	1,96	1,96	1,95	1,94	1,94
	IAA/TI	17,63	17,17	17,02	16,64	16,88	16,29	16,08	16,14	16,07	16,11	16,14	16,10	16,09	16,12	16,06
	Ind Tex Hab/T	3,36	3,53	3,41	3,11	2,99	2,95	2,87	2,80	2,76	2,71	2,68	2,68	2,60	2,51	2,51
	Ind Tex Hab/TI	24,46	25,25	25,54	23,39	22,65	22,64	22,66	22,51	22,37	22,07	22,03	21,95	21,48	20,89	20,77
	Ind Cui Ch/T	0,65	0,68	0,68	0,63	0,61	0,59	0,56	0,54	0,52	0,50	0,49	0,48	0,47	0,46	0,45
	Ind Cui Ch/TI	4,70	4,86	5,06	4,77	4,64	4,51	4,45	4,35	4,21	4,10	4,01	3,92	3,86	3,80	3,72
	Ind Ch/T	0,33	0,36	0,33	0,31	0,32	0,31	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,30
	Ind Ch/TI	2,43	2,57	2,49	2,36	2,44	2,38	2,30	2,35	2,37	2,39	2,39	2,41	2,41	2,40	2,45
	Mét & TrDMét /T	1,61	1,58	1,46	1,60	1,57	1,57	1,51	1,50	1,51	1,51	1,52	1,56	1,57	1,60	1,64
	Mét & TrDMét /TI	11,71	11,31	10,94	12,08	11,93	12,09	11,96	12,05	12,24	12,35	12,52	12,77	12,97	13,29	13,55
	FabDM & ÉMÉE /T	0,51	0,56	0,55	0,58	0,63	0,63	0,64	0,64	0,66	0,68	0,69	0,72	0,74	0,75	0,79
	FabDM & ÉMÉE /TI	3,71	4,04	4,08	4,39	4,76	4,87	5,03	5,15	5,32	5,55	5,70	5,90	6,07	6,27	6,56
	Total Ind	48 784	50 394	51 110	49 191	49 803	51 328	52 532	54 497	56 483	58 612	61 285	63 457	65 695	68 457	72 249
Construction/T		4,47	4,55	4,67	4,07	3,97	3,96	4,00	3,96	3,93	3,93	3,94	3,98	4,06	4,19	4,32
ComDDét & RéDArtDom /T		41,58	39,72	40,64	39,56	38,73	38,63	37,62	37,33	36,87	36,31	36,07	35,29	34,93	34,67	34,22
ComDDét & RéDArtDom /TI		80,86	79,49	78,14	79,72	79,36	79,44	78,62	78,79	78,75	78,67	78,44	78,11	77,84	77,74	77,45
Hôtels et Restaurants/T		4,12	4,07	3,83	4,11	4,15	4,10	4,05	4,08	4,22	4,43	4,41	4,48	4,52	4,63	4,62
Transports/T		12,38	13,08	12,04	13,76	13,93	13,93	14,79	15,19	15,31	15,34	15,24	15,37	15,25	15,04	14,81
P. T /T		0,66	0,74	0,63	1,13	1,41	1,63	1,73	1,92	2,11	2,21	2,19	2,09	1,98	1,84	1,72
ÉdSan & ActSoc/T		1,83	1,81	1,78	2,17	2,28	2,33	2,42	2,49	2,53	2,63	2,69	2,82	2,94	3,08	3,19
<p>T : Total ; IndEXT : Industries extractives ; IAA : Industries agricoles et alimentaires ; Ind Tex Hab : Industrie du textile et de l'habillement ; IndCuiCh : Industrie du cuir et de la chaussure ; Ind Ch : Industrie chimique ; Mét & TrDMét : Métallurgie et travail des métaux ; FabDM & ÉMÉE : Fabrication de machines et équipements mécaniques, électriques et électroniques ; ComDDét & RéDArtDom : Commerce de détail et réparation d'articles domestiques ; P. T : Postes et télécommunications ; ÉdSan & ActSoc : Éducation, santé et action sociale</p>																

³⁶² Les chiffres de ce tableau ont été calculés à partir des données compilées par l'Institut national de la statistique en Tunisie (Cf. le lien Internet suivant : <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>).

Tableau 29 : L'évolution en % des salariés du secteur privé selon l'activité³⁶³

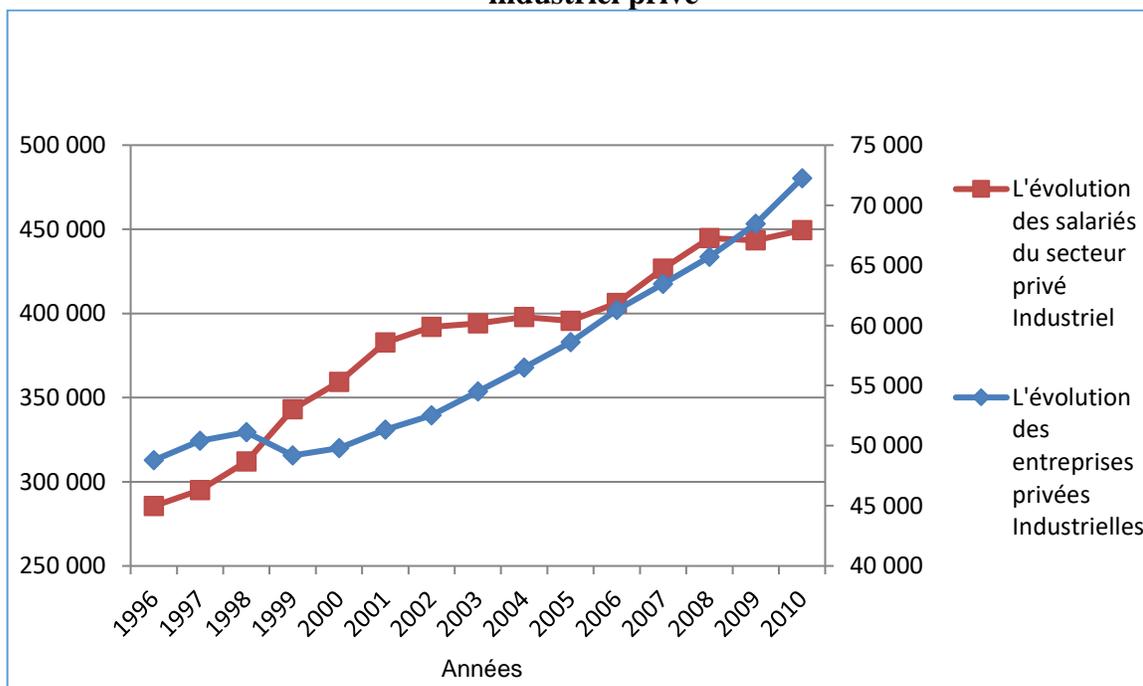
Années		1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Secteurs																
Industries	Ind Ext/T	1,61	1,52	1,37	1,45	1,35	1,37	1,33	1,39	1,31	1,23	1,20	1,17	1,23	1,15	1,18
	Ind Ext/T Ind	3,42	3,20	2,86	3,01	2,85	2,87	2,81	2,83	2,71	2,58	2,51	2,42	2,58	2,47	2,57
	IAA/T	6,22	6,08	5,79	6,10	5,77	5,26	5,12	5,30	5,40	5,17	5,06	4,88	4,95	5,08	4,99
	IAA/TI	13,21	12,83	12,09	12,67	12,13	11,00	10,76	10,82	11,22	10,82	10,63	10,14	10,39	10,91	10,91
	Ind Tex Hab/T	19,67	20,16	20,65	20,70	20,60	21,44	21,51	21,96	21,40	21,05	20,31	20,29	19,31	18,20	17,25
	Ind Tex Hab/TI	41,77	42,51	43,11	42,98	43,33	44,86	45,25	44,84	44,42	44,11	42,63	42,19	40,56	39,05	37,72
	Ind Cui Ch/T	2,02	2,21	2,31	2,30	2,41	2,57	2,69	2,86	2,88	2,86	3,01	3,15	3,17	3,09	3,05
	Ind Cui Ch/TI	4,28	4,66	4,82	4,78	5,06	5,38	5,67	5,84	5,97	5,99	6,32	6,55	6,66	6,64	6,66
	Ind Ch/T	1,57	1,54	1,51	1,45	1,45	1,41	1,42	1,44	1,40	1,38	1,44	1,43	1,29	1,25	1,25
	Ind Ch/TI	3,33	3,25	3,16	3,01	3,05	2,96	2,99	2,94	2,91	2,90	3,02	2,97	2,71	2,69	2,73
	Mét & TrDMét /T	2,91	2,72	2,67	2,52	2,50	2,43	2,41	2,41	2,28	2,29	2,36	2,30	2,35	2,42	2,47
	Mét & TrDMét /TI	6,19	5,74	5,57	5,23	5,25	5,09	5,07	4,91	4,73	4,79	4,96	4,77	4,93	5,19	5,40
	FabDM & ÉMÉÉ /T	3,60	4,04	4,81	4,98	4,93	4,91	4,87	5,38	5,43	5,67	6,38	6,84	7,33	7,43	7,57
	FabDM & ÉMÉÉ /TI	7,65	8,53	10,03	10,33	10,38	10,28	10,23	10,99	11,28	11,88	13,39	14,22	15,40	15,93	16,56
	Total Ind	285 539	295 040	311 982	342 975	359 388	382 785	391 937	394 047	397 870	395 576	406 120	426 676	444 786	443 392	449 485
Construction/T	12,56	11,92	11,76	11,59	11,71	11,85	11,76	10,91	10,33	9,52	8,76	8,60	8,45	8,59	8,42	
ComDDét & RéDArtDom /T	4,59	4,63	4,09	4,25	4,28	4,20	4,14	4,00	4,13	4,15	4,38	4,33	4,30	4,38	4,40	
ComDDét & RéDArtDom /TI	39,45	39,57	35,20	37,75	37,99	37,98	36,67	35,94	37,45	37,78	39,43	39,67	39,65	39,58	39,09	
Hôtels et Restaurants/T	9,09	9,25	8,82	8,80	8,70	8,45	8,04	7,82	8,06	8,18	8,32	7,78	7,46	7,47	6,96	
Transports/T	4,66	4,37	4,13	4,29	4,25	4,12	4,04	2,80	2,77	2,76	2,76	2,87	2,91	2,90	2,92	
P. T /T	0,06	0,05	0,05	0,07	0,09	0,09	0,09	0,15	0,19	0,24	0,27	0,28	0,29	0,32	0,43	
ÉdSan & ActSoc/T	1,29	1,34	1,36	1,48	1,51	1,52	1,63	1,73	1,72	1,79	1,88	1,92	1,94	2,09	2,20	
T : Total ; IndEXT : Industries extractives ; IAA : Industries agricoles et alimentaires ; Ind Tex Hab : Industrie du textile et de l'habillement ; IndCuiCh : Industrie du cuir et de la chaussure ; Ind Ch : Industrie chimique ; Mét & TrDMét : Métallurgie et travail des métaux ; FabDM & ÉMÉÉ : Fabrication de machines et équipements mécaniques, électriques et électroniques ; ComDDét & RéDArtDom : Commerce de détail et réparation d'articles domestiques ; P. T : Postes et télécommunications ; ÉdSan & ActSoc : Éducation, santé et action sociale.																

³⁶³ Les chiffres de ce tableau ont été calculés à partir des données compilées par l'Institut national de la statistique en Tunisie (Cf. le lien Internet suivant : <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>).

Tableau 30 : L'évolution du nombre d'entreprises privées selon la taille³⁶⁴

Tranche de salariés	Années					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
0	411 080	435 229	448 398	467 861	491 206	517 440
1-2	37 177	38 406	40 557	41 831	43 324	45 234
3-5	13 538	13 867	14 464	14 861	15 632	15 904
Total des petites entreprises	461 795	487 502	503 419	524 553	550 162	578 578
6-9	5 460	5 520	5 723	6 047	6 459	6 668
10-19	4 315	4 444	4 542	4 858	5 039	5 137
20-49	3 075	3 041	3 190	3 353	3 430	3 492
50-99	1 356	1 414	1 469	1 537	1 570	1 635
Total des moyennes entreprises	14 206	14 419	14 924	15 795	16 498	16 932
100-199	947	938	962	972	969	978
>=200	712	749	773	809	814	833
Total des grandes entreprises	1 659	1 687	1 735	1 781	1 783	1 811
Total des moyennes et grandes entreprises	15 865	16 106	16 659	17 576	18 281	18 743

Figure 2 : L'évolution du nombre de salariés et des entreprises dans le secteur industriel privé



³⁶⁴ http://www.ins.nat.tn/fr/rep_tab2.1.2.html

La figure 2, construite à partir des deux tableaux 28 et 29, révèle l'absence d'une corrélation positive entre la croissance du nombre des entreprises privées et l'augmentation nombre des salariés dans le secteur privé durant la période 1996-2010. Ceci s'explique par la tendance quasi croissante des entreprises privées et par la tendance strictement croissante du nombre des salariées durant la période 1996-2002. Durant la période 2002-2010, nous observons l'effet inverse. Selon nous, la cause de cette corrélation négative peut être expliquée en partie par la forte présence des microentreprises dans le marché du travail par rapport aux moyennes et grandes entreprises. À titre d'exemple, la chute de la courbe traduisant le nombre des salariés durant la période 2008-2009 par rapport à la période 2007-2008 peut être expliquée en partie par la baisse de 210 unités de moyennes et de grandes entreprises entre l'augmentation de la période 2007-2008 (+915 unités) et de celle de la période 2008-2009 (+705 unités), et ce, malgré l'augmentation de 4 475 unités de microentreprises entre l'augmentation de la période 2007-2008 (+ 210 134 unités) et de celle de la période 2008-2009 (+25 609 unités) (Tableau 30).

Entre 1996 et 2010, le nombre des salariés dans le secteur de l'industrie a augmenté à un taux de croissance de 57,42 %. Cette augmentation s'explique, par la croissance de l'industrie du textile et de l'habillement (37,72 %) qui représentait 20,77 % de l'ensemble de l'industrie, dans l'industrie de fabrication de machines et d'équipements mécaniques, électriques et électroniques (16,56 %) qui représentait 6,56 % de l'ensemble de l'industrie et dans l'industrie agricole et alimentaire (10,91 %) qui représentait 16,06 % de l'ensemble total de l'industrie (Tableaux 28 et 29). Pour sa part, l'industrie électrique et mécanique a pris une place importante dans la politique de privatisation. Ce secteur a augmenté de 2,58 % entre 1996 (3,71 %) et 2010 (6,56 %) (Tableau 28)³⁶⁵. La présence de l'industrie électrique et mécanique a également été un moyen de profiter du gain provenant de l'innovation technologique basée sur la division du processus de production à l'échelle internationale.

³⁶⁵ L'industrie électrique et mécanique était orientée vers la production des fils et des câbles électriques, des transformateurs, et des châssis et des pièces détachées. Le recours à ce secteur industriel en question a été une stratégie pour compenser la perte provenant de la suppression de l'accord de multifibre (AMF). L'accord de la suppression de l'accord de multifibre (AMF), daté en 1974, a été signé le 1^{er} janvier 2005 (Chaponniere Jean-Raphaël, Cling & Marouani, 2004 : 2).

En 2010, les entreprises privées du textile et de l'habillement (2,51 % de l'ensemble total des entreprises) semblent avoir contribué le plus au marché de l'emploi (17,25 % d'emplois), contrairement au secteur de l'hôtellerie et la restauration (4,62 % de l'ensemble total des entreprises) qui n'ont créé que 6,96 % des emplois. (Tableaux 28 et 29)³⁶⁶.

Par ailleurs, la politique de privatisation a accompagné la stratégie de stimulation de l'exportation. En effet, l'état a cherché à élargir la carte géographique des zones industrielles par l'apport des capitaux étrangers et locaux, quasi totalement orientés vers l'exportation. L'État a créé deux zones franches. La première, à Zerkis (Sud est), est une zone spécialisée dans les activités pétrolières, alors que la deuxième, à Bizerte (Nord), était spécialisée dans la construction navale. Par la suite, l'État a élargi cette zone sur l'ensemble du territoire tunisien (Di Tommaso, Lanzoni et Rubini, 2001 : 12-13)³⁶⁷. Entre 1990 et 2010, cette politique a contribué à augmenter d'environ 226 fois le nombre des entreprises étrangères orientées vers l'exportation (Tableau 31). Durant la période 1990-2002, la présence des entreprises étrangères a fait croître de 11,4 % la valeur annuelle moyenne des exportations (Murphy, 2006 : 531).

Tableau 31 : L'évolution du nombre d'entreprises étrangères en Tunisie³⁶⁸

Années	1990	2002	2010
Nombre d'entreprises étrangères	800	2 300	180 732
La variation dans le nombre des entreprises étrangères	-	3 fois*	226 fois*
(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies			

³⁶⁶ Pour avoir plus de détails sur la distribution des industries et le nombre de salariés dans le secteur privé, nous vous invitons à regarder les tableaux 28 et 29 (Voir pages 208 et 209).

³⁶⁷ Pour que l'État puisse arriver à élargir la zone franche sur la totalité du territoire, il a donné les privilèges suivants : « la liberté de transfert de capital et de bénéfice ; la liberté de rapatrier le capital investi ; la liberté d'importer tout matériel nécessaire pour l'activité dans la zone libre. [II] a également donné une exemption totale de l'impôt pendant les dix premières années et, à partir de la onzième année, l'entreprise [allait] bénéficier d'une exonération de 50 % ; et la liberté d'avoir des relations commerciales avec des entreprises totalement exportatrices, même celles situées en dehors de la zone libre. Au sujet de la relation du travail, l'État a donné son accord pour la flexibilité sur le plan des contrats du travail » (Di Tommaso, Lanzoni, Rubini, 2001 : 13).

³⁶⁸ Ce tableau a été élaboré à partir des données compilées par l'Institut national de la statistique en Tunisie (Cf. le lien Internet suivant : <http://www.ins.nat.tn/indexfr.php>) et par Murphy (2006 : 531).

Selon une étude faite par Mokaddem et al.(2006), le choix stratégique orienté vers l'exportation des produits à faible technologie a créé un retard sur le plan du développement industriel par rapport aux pays d'Asie et à certains pays latino-américains (Tableau 32).

Tableau 32 : Part en % des produits de haute technologie dans les exportations de marchandises³⁶⁹

Années \ Pays	Corée	Brésil	Mexique	Thaïlande	Malaisie	Tunisie
1990	22	8	7	24	49	4
1999	36	16	32	40	64	4

Ce choix stratégique en faveur des exportations s'était inscrit dans une certaine continuité avec celui qui a été priorisé durant les périodes, bourguibienne et coloniale, dans la mesure où l'exportation est restée fortement influencée par l'extraction des matières premières (pétrole, phosphate, fer), par la production agricole (huile d'olive) et par l'industrie légère (textile, bonneterie et confection) (Tableau 33).

Tableau 33 : L'évolution en % de la part des principaux produits importés et exportés (en MDT)³⁷⁰

Années	Exportation	PPAA	PHO	PEL	PPB	PPhD	PTHC	PB	PC	PIMÉ Aut%
1995	5 172,9	6,96	60,24	8,45	81,71	9,66	48,65	13,61	72,80	8,05
1996	5 372	4,91	44,41	10,48	79,89	10,64	49,86	13,49	72,98	7,79
1997	6 147,9	7,40	63,50	9,10	74,83	10,31	47,41	13,50	72,93	8,43
1998	6 518,3	6,42	50,90	6,41	76,71	10,13	49,30	14,28	72,60	9,17
1999	6 966,9	7,89	69,64	7,15	92,05	9,60	47,47	16,05	69,82	9,63
2000	8 004,8	5,58	59,11	12,10	86,38	8,20	44,95	16,68	67,40	9,91
2001	9 536,2	4,67	45	9,20	79,54	7,36	46,88	15,88	67,14	10,16
2002	9 748,6	3,08	18,61	9,24	79,38	6,87	47,14	17,88	64,57	10,44
2003	10 342,6	3,54	31,23	9,97	62,11	6,17	47,14	17,39	64,32	11,32
2004	12 054,9	8,13	72,23	9,55	81,28	6,59	45,85	16,82	64,74	12,10
2005	13 793,6	5,98	57,80	12,74	80,59	6,22	41,27	16,82	64,28	12,35
2006	15 558,1	7,67	69,96	12,97	77,51	6,10	32,29	17,98	61,09	11,83
2007	19 409,6	5,94	60,35	16,17	83,87	76,49	30,20	18,11	59,05	11,69
2008	23 637,0	5,21	61,70	17,26	78,89	12,40	24,83	19,87	57,87	10,94
2009	19 469,2	5,01	54,74	13,55	79,36	7,00	27,53	21,61	56,21	13,44

PPAA : part du produit agroalimentaire ; PHO : part d'huile d'olive ; PEL : part de l'énergie et du lubrifiant ; PPB : part du pétrole brut ; PPhD : part du phosphate et dérivé ; PTHC : part de textiles, habillements et cuirs ; PB : part de bonneterie ; PC : part de la confection ; PIMÉAut : part d'Industrie mécanique et électrique et autres industries.

³⁶⁹ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Mokaddem et al.(2006 : 103).

³⁷⁰ Ce tableau est calculé sur la base des données fournies par l'Institut national de la statistique en Tunisie.

La politique de privatisation, axée sur les secteurs industriels légers et les services, a renforcé la position du secteur informel au sein de l'économie nationale³⁷¹, ainsi que l'adoption des organisations de travail de type taylorien et de type « structure simple »³⁷². Globalement, le secteur informel peut être défini comme regroupant l'ensemble des activités échappant aux règles de la législation pénale, aux règles fiscales et aux lois du travail. Ce secteur, déjà présent durant la période précapitaliste, s'est sensiblement étendu à la suite de la politique de privatisation, celle-ci ayant entraîné, inévitablement, des licenciements, une forte exclusion sociale et une augmentation de la pauvreté associée, entre autres, à la baisse du pouvoir d'achat des salariés. Bien que les entreprises dans le secteur informel aient provoqué l'augmentation de la fraude et de la corruption, l'État a toléré leur présence en raison de la capacité de ce secteur à absorber le chômage et à faire diminuer relativement la pauvreté, et donc à créer un environnement socio-économique garantissant la paix sociale et, par conséquent, la stabilité politique (Develtere & Van Durme, 1999/00 : 68 ; Charmes, 2006 : 1-5 ; Issaoui, 2009 : 5 ; Ghorbel, 1991 : 9-10 ; Pnouil, 1991 : 20, Hassan, 1991 : 22 ; Elleuch, 1991 : 24 ; Hmidi, 1991 : 29). Ainsi, nous pouvons conclure que le secteur informel, en tant que « sous-système » économique, a eu pour rôle d'absorber le choc social associé aux effets négatifs de la politique de privatisation.

Plus spécifiquement, l'infrastructure économique fragile bâtie sur la privatisation industrielle légère reflète en partie la distribution statistique dans le tableau 34. Cette politique de privatisation en Tunisie a tendance de cibler davantage les couches sociales les moins instruites que celles qui avaient un niveau d'éducation supérieur. Entre 1994 et 2010, le taux de chômage chez les personnes analphabètes et chez les personnes qui avaient seulement

³⁷¹ En Tunisie, l'INST (2007 : 6) a spécifié que « le secteur informel était formé par les entreprises de type micro ayant un nombre de salariés inférieur à 6, par la personne physique qui définit la forme juridique, et par l'absence d'un système comptable au sein de l'entreprise ». Or, contrairement à cette idée, Di Tommaso, Lanzoni, et Rubini (2001 : 34-35) ont montré qu'en Tunisie, le nombre de travailleurs dans les microentreprises variait entre 0 et 20, alors qu'il variait entre 21 et 50 travailleurs dans les petites entreprises et 51 et 100 travailleurs dans les moyennes entreprises. D'après ces auteurs, ce classement a été fondé sur un large consensus entre les responsables nationaux de la Tunisie, mais il n'a pas été concrétisé par un document officiel.

³⁷² L'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 19) ont caractérisé les organisations du travail de type structure simple à la fois « par une faible autonomie du travail (qui les [rapprochait] des "organisations tayloriennes :") et par un travail monotone, mais peu répétitif, et aux rythmes peu contraints : la structure [était] donc fréquemment pyramidale et le supérieur hiérarchique [donnait] les consignes sur le travail à effectuer et [contrôlait] le travail ».

fréquenté l'école primaire a baissé respectivement de 11,1 % et de 6,9 %, tandis que le taux de chômage chez les personnes qui avaient fréquenté l'école secondaire et l'université a augmenté respectivement de 2,3 % et de 17,8 %. Ainsi, nous pouvons suggérer que cette politique de privatisation s'intègre dans la concurrence internationale basée sur la relation entre l'attraction des capitaux étrangers d'un côté, et l'existence d'une main-d'œuvre à faible coût, d'un autre côté, possédant une capacité mentale et physique lui permettant d'exécuter le travail³⁷³.

Tableau 34 : Variation en % du taux de chômage selon le niveau d'éducation (1994-2008)³⁷⁴

Années \ Niveau d'éducation	Analphabètes	Primaire	Secondaire	Supérieur
1994	16,8	19,2	13,0	3,8
2008	5,7	12,3	15,3	21,6
1994-2008	-11,1*	-6,9*	+2,3*	+17,8*

(*) Chiffres calculés sur la base des données fournies

Dans un cadre de capitalisme agressif et non structuré, l'extension et le renforcement du secteur informel ont insufflé un nouveau système d'organisation où la relation de travail est triangulaire (employeur, sous-traitant, employé) utilisant la sous-traitance afin de diminuer les charges salariales. Ce système, devenu très présent dans le processus d'embauche³⁷⁵, a approfondi la précarité de l'emploi. À titre d'exemple, durant l'année 2008 (Tableau 35.), à l'inverse de la relation de travail bilatérale, la relation de travail triangulaire se faisait sans recourir à des contrats de travail, aussi bien pour les femmes et pour les hommes. Les deux systèmes d'organisation de travail, bilatéral ou triangulaire, ont utilisé, de manière abusive, le mode des contrats de travail à durée déterminée (CDD). Dans le cas de la relation de travail triangulaire, les femmes, par rapport aux hommes (CDD (67 %) et sans contrat (31 %)), ont été les moins touchées par le CDD (49 %) que par le sans contrat (45 %). Indépendamment du genre, nous remarquons, aussi, que la relation de travail triangulaire (76 %), à l'inverse

³⁷³ À partir d'une étude faite par l'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 43) sur la distribution des travailleurs précaires par genre en 2008, 49,2 % d'hommes et 67,1 % de femmes étaient alphabètes et avaient un niveau de scolarité ne dépassant pas celui du primaire.

³⁷⁴ Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Touhami (2010 : 3).

³⁷⁵ L'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 34) ont démontré que 86 % des travailleurs de l'échantillon qu'ils ont étudié, ont été recrutés dans une relation de travail triangulaire.

de la relation de travail bilatérale (32 %), s'est servie, de manière excessive, du mode sans contrat (Tableau 35).

Tableau 35 Distribution en % des travailleurs par type de contrat de travail et par genre selon le type de relation de travail en 2008³⁷⁶

Genre	Hommes		Femmes	
	Relation de travail triangulaire	Relation de travail bilatérale	Relation de travail triangulaire	Relation de travail bilatérale
CDD	67	64	49	60
Sans contrat	31	17	45	15
Contrat atypique	1	4	6	4
CDI	1	15	0	21
Total	100	100	100	100

Particulièrement, le mode de relation de travail triangulaire a été fortement présent dans le secteur de santé³⁷⁷ et un peu moins dans le secteur de l'industrie de l'habillement et du bâtiment. Contrairement à ces deux derniers secteurs, l'industrie agroalimentaire et l'industrie électrique ont été les moins touchées par la relation de travail triangulaire (Tableau 36).

Tableau 36 : Distribution en % des travailleurs par branche d'activité selon le type de relation de travail³⁷⁸

Branches	Type de relation	Relation de travail triangulaire (sous-traitance)	Relation de travail bilatérale
Industrie de l'habillement		23,9	29,6
Santé		40,6	10,3
Bâtiment		14,4	15,0
Commerce		8,9	18,5
Industrie agroalimentaire		2,2	18,5
Industrie électrique		1,1	8,2
Banque		8,9	-
Total		100,0	100,0

La politique de privatisation, orientée vers les industries légères, l'exportation et vers l'utilisation d'une main-d'œuvre à très faible coût, a entraîné une détérioration des conditions

³⁷⁶ Ce tableau a été créé par l'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 39).

³⁷⁷ Depuis 1990, le secteur de la santé a été touché par l'emploi précaire sur le plan des secteurs public et privé au niveau des tâches administratives et paramédicales (UGTT & Fondation F. Ebert, 2008 : 30).

³⁷⁸ Ce tableau a été créé par l'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 34).

de travail.³⁷⁹ Cette détérioration avait débuté dès la mise en place du PAS et s'est poursuivie avec les privatisations et les licenciements qui leur sont associés. La crise de 2008 est venue alourdir le bilan des licenciements.³⁸⁰ Par exemple, l'année 2009 a enregistré le nombre de licenciements le plus élevé depuis 1987, avec 7 780 licenciements (Tableau 37). Le marché du travail a été, par ailleurs, caractérisé par la concentration de la main-d'œuvre féminine dans les secteurs précaires (p. ex. le secteur de textile)³⁸¹. Dans ce contexte, le tableau 38, durant la période 2005-2009, montre un fort taux de placements réalisés chez les femmes (19,80 %) qui est égal, approximativement, cinq fois celui chez les hommes (4,20 %). (Tableau 38).

La lecture croisée des données relatives à la privatisation et à la détérioration des conditions de travail rappelle sensiblement l'appellation de Lipetz qualifiant de tels systèmes d'organisation de travail de « taylorisme sanguinaire » (Lipietz, 1995 : 8).

³⁷⁹ Premièrement, dans une étude qui a été faite sur le plan de la couverture sociale, l'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 44, 50-52, 105) ont montré que, sur le plan de la relation de travail triangulaire, 72 % des travailleurs ont été touchés par l'abolition du régime de l'assurance maladie, alors que, sur le plan de la relation de travail bilatérale, seulement 51 % des travailleurs ont été touchés. Deuxièmement, sur le plan de l'exécution des tâches, ils ont dévoilé que les travailleurs (81 %) opérant au sein du mode de la relation de travail triangulaire ont trouvé le travail plus pénible par rapport à ceux (54 %) opérant au sein du mode de la relation de travail bilatérale. Dans ce même contexte, ils ont également montré que le taux des accidents de travail dans le mode de la relation de travail triangulaire dépassait de 8 % celui de la moyenne (11 %), alors que le taux des accidents de travail dans le mode de relation de travail bilatérale était inférieur de 2 % à celui de la moyenne (11 %). Troisièmement, sur le plan salarial, ils ont observé que le niveau du salaire mensuel moyen par niveau d'éducation au sein du mode de la relation de travail triangulaire était inférieur à celui du mode de la relation de travail bilatérale, et ce, quel que soit le niveau académique des travailleurs. Enfin, sur le plan de la syndicalisation, ils ont montré que le taux de la syndicalisation chez les travailleurs opérant au sein du mode de la relation de travail triangulaire (17 %) était inférieur de 5 % à la valeur moyenne (22 %), tandis que celui des travailleurs opérant au sein du mode de relation de travail bilatérale était supérieur de 4 % à la valeur moyenne.

³⁸⁰ D'après une étude faite par l'UGTT (2010) et portant sur les effets négatifs de la crise économique de 2008, 10 927 ouvriers ont été mis au chômage technique pendant une durée variant de 10 jours à un mois. De plus, 70 116 ouvriers ont également vu leur temps de travail réduit entre 5 heures et 24 heures par semaine. Les secteurs du textile (143 entreprises), du cuir et des chaussures (21 entreprises), de l'électronique (55 entreprises) et de la transformation de plastique (22 entreprises) ont été les plus touchés par la crise économique qui a commencé en 2008.

³⁸¹ L'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 20) ont montré une forte présence de la main-d'œuvre féminine dans le secteur du textile. Parmi les 200 000 travailleurs en 2008, il y avait 160 000 femmes.

Tableau 37 : Tendence des licenciements durant la période 1987-2009³⁸²

Années	Nombre de licenciements
1987-1997	14 969
1998	4 137**
1999	3 474**
2000	2 374**
2001	2 399**
2002	898**
9 premiers mois de 2003	2 614**
Avant décembre 2008	2 746
Janvier-Mars 2009	3 567
Avril-11 décembre 2009	4 213
(**) Chiffres calculés sur la base des données fournies par Redjeb et Ghobentini (2005)	

Tableau 38 : Taux de croissance du placement réalisés par genre entre 1995-2009³⁸³

Années	1995/1999	2000/2004	2005/2009
Taux de placements réalisés chez les hommes	-24,70	48,40	4,20
Taux de placements réalisés chez les femmes	6,53	72	19,80

En ce qui concerne les échanges commerciaux avec l'international, la situation durant les périodes des règnes respectifs de Bourguiba et de Ben Ali reste sommairement comparable. La balance commerciale a été souvent déficitaire, accusant un taux de couverture très inférieur à 1. Exceptionnellement, ce ratio s'est rapproché de 0,8 en 2005, 2007 et 2008. Les exportations tunisiennes, comme le montre le tableau 39, sont destinées essentiellement à la France et à l'Italie. En revanche, les importations, depuis les années 1990, de la Chine semblent être la première source des importations tunisiennes.

³⁸² Ce tableau a été créé à partir des données compilées par Redjeb et Ghobentini (2005 : 4), par Issaouil (2009 : 9) et par l'UGTT (2010).

³⁸³ Ces chiffres ont été calculés sur la base des données fournies par l'Institut national de la statistique en Tunisie.

Tableau 39 : Part en % des importations et des exportations tunisiennes avec les principaux pays partenaires dans le commerce extérieur³⁸⁴

Pays	Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	VE&I (2009/1995)
	Exportation vers	PEF/T	28,06	25,69	25,45	27,00	26,34	26,81	28,85	31,03	32,54	33,07	32,81	32,27	32,14	28,49	29,64
PEF/TE		34,55	31,22	31,38	32,62	31,80	32,54	35,32	38,19	38,60	38,99	40,06	40,04	38,95	37,34	38,93	4,38
PEI/T		19,11	2,11	21,35	21,37	22,61	23,01	23,14	21,35	22,06	25,31	23,98	22,09	23,28	20,66	21,03	1,92
PEI/TE		23,52	2,56	26,32	25,81	27,29	27,93	28,33	26,28	26,17	29,84	29,29	27,41	28,22	27,08	27,63	4,11
PEAl/T		15,73	15,63	14,53	15,44	13,99	12,51	11,68	11,38	10,69	9,17	8,38	7,84	8,23	6,93	8,79	-6,94
PEAl/TE		19,36	18,99	17,92	18,65	16,88	15,19	14,30	14,01	12,68	10,81	10,24	9,73	9,97	9,08	11,55	-7,81
PEEU/T		1,26	0,80	0,67	0,50	0,75	0,72	0,96	0,78	0,60	1,19	0,63	1,31	1,10	1,67	1,36	0,10
PEAS/T		5,05	5,33	5,96	5,93	5,58	5,43	5,08	4,95	2,97	3,13	2,65	2,75	3,11	2,27	4,99	-0,06
PEAF/T		8,46	7,18	7,00	6,28	6,96	6,51	7,03	8,32	7,72	6,81	9,00	9,76	9,7	10,27	13,12	4,66
Importation de	PIF/T	25,62	24,42	23,79	27,08	26,75	26,31	25,78	25,57	26,06	25,32	23,27	22,63	21,39	18,47	20,61	-5,01
	PIF/TE	32,38	31,09	30,50	33,24	33,85	34,27	33,26	32,65	33,09	31,87	29,89	30,23	28,61	25,85	28,55	-3,83
	PII/T	15,30	18,85	19,31	19,89	18,43	19,11	19,13	19,48	19,98	19,19	21,45	19,29	19,50	17,24	16,17	0,87
	PII/TE	19,33	24,00	24,76	24,42	23,32	24,90	24,68	24,88	25,37	24,16	27,55	25,76	26,08	24,13	22,40	3,07
	PIAl/T	12,57	12,68	13,51	12,05	11,14	9,60	9,66	8,92	9,01	8,54	8,20	7,87	6,69	6,97	8,70	-3,87
	PIAl/TE	15,89	16,15	17,32	14,79	14,10	12,50	12,46	11,39	11,44	10,75	10,53	10,51	8,95	9,76	12,05	-3,84
	PIEU/T	5,06	4,16	4,30	3,46	4,31	4,61	4,03	3,16	2,46	2,84	2,47	2,84	3,36	3,01	3,95	-1,11
	PIAS/T	5,91	6,91	7,31	7,27	8,24	8,53	8,05	7,61	8,27	9,54	7,93	8,76	10,56	9,11	12,55	6,64
	PIAF/T	6,84	6,69	5,93	4,62	5,11	6,59	6,17	5,68	5,91	6,10	6,32	7,72	7,00	9,11	7,16	0,32

PEF/T : part des exportations tunisiennes vers la France par rapport au montant total mondial ; PEF/TE : part des exportations tunisiennes vers la France par rapport au montant total européen ; PEI/T : part des exportations tunisiennes vers l'Italie par rapport au montant total mondial ; PEI/TE : part des exportations tunisiennes vers l'Italie par rapport au montant total européen ; PEAl/T : part des exportations tunisiennes vers l'Allemagne par rapport au montant total mondial ; PEAl/TE : part des exportations tunisiennes vers l'Allemagne par rapport au montant total européen ; PEU : part des exportations tunisiennes vers les États-Unis américains par rapport au montant total mondial ; PEAS : part des exportations tunisiennes vers l'Asie par rapport au montant total mondial ; PEAf : part des exportations tunisiennes vers l'Afrique par rapport au montant total mondial ; PIF/T : part des importations tunisiennes provenant de la France par rapport au montant total mondial ; PIF/TE : part des importations tunisiennes provenant de la France par rapport au montant total européen ; PII/T : part des importations tunisiennes provenant de l'Italie par rapport au montant total mondial ; PII/TE : part des importations tunisiennes provenant de

³⁸⁴ (*) Chiffres calculés sur la base des données fournies par l'Institut national de la statistique en Tunisie.

l'Italie par rapport au montant total européen ; PIAI/T : part des importations tunisiennes provenant de l'Allemagne par rapport au montant total ; PIAI/TE : part des importations tunisiennes provenant de l'Allemagne par rapport au montant total européen ; PIEU : part des importations tunisiennes provenant des États-Unis par rapport au montant total mondial ; PIAS : part des importations tunisiennes provenant de l'Asie par rapport au montant total mondial ; PIAF : part des importations tunisiennes provenant de l'Afrique par rapport au montant total mondial ; VE&I (2009/1995) : variation exportations et des importations durant la période 1995-2009.

Tableau 40 : Taux de couverture en % de l'année 1995 à l'année 2009³⁸⁵

Années	Exportation	Importation	Taux de couverture en %
1995	5172,9	7464,1	69,3
1996	5372	7498,8	71,6
1997	6147,9	8793,5	69,9
1998	6518,3	9489,5	68,7
1999	6966,9	10 070,5	69,2
2000	8004,8	11 738	68,2
2001	9536,2	13 697,3	69,62
2002	9748,6	13 510,9	72,2
2003	10 342,6	14 038,9	73,7
2004	12 054,9	15 960,36	75,5
2005	13 793,6	17 291,5	79,8
2006	15 558,1	20 003,5	77,8
2007	19 409,6	24 437,3	79,4
2008	23 637,0	30 241,2	78,2
2009	19 469,2	25 877,6	75,2

³⁸⁵ Le taux de couverture est calculé sur la base des données de l'exportation et de l'importation fournies par l'Institut national de la statistique en Tunisie.

Outre l'accumulation des déficits commerciaux, la période du règne de Ben Ali, comme (la période bourguibienne) les périodes la précédant, a vu s'accroître les écarts de développement entre les régions, approfondissant ainsi la problématique des inégalités régionales, directement associée à la stratégie d'industrialisation - influencée par la période coloniale - celle-ci tant surtout concentrée dans les grands centres urbains.

À l'instar du tableau 41, le développement économique s'est articulé autour d'une évolution inégale du nombre d'entreprises privées à travers les régions tunisiennes. Par exemple, entre 2005 et 2010, le taux de croissance des entreprises privées du Nord-Est a connu une augmentation de 3,16 %, alors que le taux de croissance des entreprises privées du Sud-Est a connu une baisse de 7,82 % et celui du Nord-Ouest une diminution de 7,52 %.

Tableau 41 : L'évolution de la répartition des entreprises privées selon les régions³⁸⁶

Régions \ Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TCPEPR 2005-2010
Part du Nord-Est en %	47,45	47,74	47,89	48,53	48,8	48,96	+3,16 %
Part du Nord-Ouest en %	9,18	9,15	9,06	8,86	8,69	8,49	-7,52 %
Part du centre Est en %	23,51	23,4	23,45	23,49	23,66	23,82	+1,32 %
Part du centre Ouest en %	8,11	8,1	7,99	7,87	7,7	7,7	-5,05 %
Part du Sud-Est en %	7,42	7,3	7,21	7,04	6,93	6,84	-7,82 %
part du Sud-Ouest en %	4,34	4,32	4,41	4,22	4,22	4,19	-3,46 %
Part de Gafsa	2,00	2,00	2,02	1,97	2	2,00	0 %
TCPEP : Taux de croissance des entreprises privées selon les régions							

6.3.2. UGTT durant la fin des années 2000 : la résistance de la base et de certaines élites régionales et/ou sectorielles

Depuis la fin des années 1990 et malgré une politique centralisée adoptée par les élites syndicalistes afin de contrôler les mouvements de la base, une forte résistance a émergé de la base du syndicat, notamment dans les unités régionales. Pour protéger ses droits, la base syndicale a réagi, soit de manière délibérée³⁸⁷, soit sous la direction de certaines élites

³⁸⁶ Chiffres calculés sur la base des données fournies par l'Institut national de la statistique en Tunisie.

³⁸⁷ À titre d'exemple, nous citons l'évènement de la séquestration d'un haut fonctionnaire et du commissaire de police en 1999 par les habitants de Kasserine suite à la mort d'un travailleur dans un accident de travail (Khiari, 2000 : 3).

syndicalistes régionales (et/ou sectorielles)³⁸⁸ (Khiari, 2000 : 2-3 ; Lamoum, 2006 : 137-138). Selon l'UTICA, le nombre de grèves illégales et sans préavis a atteint le nombre de 240 en 2010 (l'indicateur économique de productivité au plus bas, 2011). Le secteur du textile a notamment été l'un des secteurs industriels les plus touchés par les grèves illégales, représentant environ 90 % de la totalité des grèves entre 2003 et 2004 (Ben Sedrin, 2007 : 77).

Le tableau 42 illustre, de manière générale, la grande résistance qui a été menée par la base et/ou par les syndicats régionaux (et/ou sectorielles) dans la lutte pour la protection des intérêts des travailleurs. Cette lutte a été menée dans un environnement social et économique dominé par une politique économique libérale et par une politique « policière » imposée par certaines élites syndicalistes de l'UGTT (comme Hibou l'a défini dans le cas de Sahbani), somme toute, agressive. La lecture du tableau 42 montre une forte proportion des grèves revendiquant des augmentations salariales. Rappelons que la mise en place du PAS a contribué, directement ou indirectement, à faire baisser le pouvoir d'achat des travailleurs. Ce résultat valide les propos de Mokaddem et al. qui affirment que le salaire est « la principale revendication qui lie les salariés à ces organisations (les syndicats ouvriers) » (Mokaddem et al, 2006 : 190). Par ailleurs, le tableau 41 montre que les grèves des salariés et/ou des ouvriers ont été fortement présentes dans le secteur privé. Elles représentaient en moyenne 75 % de l'ensemble des grèves, entre 1998 et 2005. Ce fait consolide l'idée que, comparée au secteur public, la mise en place du PAS a créé un secteur privé très fragile, entretenant la précarité du travail et de l'emploi. Aussi, les grèves ont touché surtout le secteur industriel, qui totalisait environ le 3/4 de l'ensemble des grèves. Il faut s'empresse de noter que le mouvement syndical est classiquement plus influent et plus présent dans le secteur industriel que dans les autres secteurs et que les conditions de travail y étaient de plus en plus précaires³⁸⁹.

³⁸⁸ À titre d'exemple, nous citons la révolte du bassin minier de Gafsa qui a duré 6 mois en 2008 (Chouikha & Gobe, 2009). Cet exemple, nous le développerons plus loin.

³⁸⁹ Par exemple, le nombre des accidents de travail a augmenté de 1,17 % entre 2003 (13,13 %) et 2005 (14,30 %) dans le secteur du textile. Dans ce même secteur, le pourcentage des licenciements collectifs qui ont également été effectués en dehors de la Commission de contrôle des licenciements (CCL) se situait aux alentours du 8/9 de l'ensemble des licenciements (Ben Sedrine, 2007 : 78 ; 80).

Tableau 42 : L'évolution en % des grèves durant la période 1998-2005³⁹⁰

Nature des grèves \ Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Les pour des revendications salariales	49	55	48	51	54	58	53	48
Les grèves de solidarité syndicale	18	17	18	15	13	9	9	12
Les grèves pour des revendications de meilleures conditions de travail	18	17	19	22	22	20	28	26
Les grèves dans le secteur industriel	76	79	81	69	72	77	76	74
Les grèves dans le secteur des services	19	16	15	28	21	19	20	22
Les grèves dans le secteur public	15	23	35	24	22	19	28	29
Les grèves dans le secteur privé	85	77	65	76	78	81	72	71

À travers le processus de négociations collectives, sur les plans sectoriel³⁹¹ et national³⁹², l'UGTT a mené « sa lutte » pour minimiser l'effet négatif du PAS et du PMN. Le rapport de l'UGTT & la Fondation F. EBERT (2008 : 107 ; 109) montre que l'UGTT a été présente dans les 2/3 des conflits. Elle est également intervenue efficacement dans 86 % des conflits dans le milieu de travail dominé par des relations de travail triangulaires, en présence de sous-traitance, et dans 92 % des conflits dans le milieu de travail dominé par les relations de travail bilatérales. Ce combat que l'UGTT a mené sous la pression de sa base lui a permis de garantir aux travailleurs à contrat déterminé les mêmes privilèges qu'aux travailleurs ayant un contrat à durée indéterminée³⁹³.

³⁹⁰ Ce tableau a été élaboré à partir des données compilées par l'UGTT et la Fondation F. Ebert (2008 : 110, 154, 155, 157, 159, 160).

³⁹¹ La négociation sur le plan sectoriel peut mener à l'instauration d'une stabilité salariale sur le plan de chaque secteur, interdisant ainsi la baisse du salaire qui peut être provoquée par la concurrence entre les travailleurs au sein du secteur en question. Ensuite, elle peut réduire au minimum l'écart dans les avantages entre les salariés au sein du même secteur. Aussi, elle peut garantir à la main-d'œuvre travaillant dans des entreprises à faible productivité de profiter des avantages qui ne peuvent pas être acquis par leurs propres moyens. Or, la négociation sur le plan sectoriel a aussi bien des désavantages que des avantages, à la fois pour le patronat et pour le travailleur. Les patronats, qui n'ont pas les moyens financiers pour augmenter les salaires demandés, vont être pénalisés, tandis que les travailleurs, qui travaillent dans des entreprises à fort profit, vont être pénalisés par la faible augmentation des salaires. (Mokaddem et al., 2006 : 191-194).

³⁹² La négociation sur le plan national a permis la création, la reformulation et l'ajustement des conventions-cadres collectives pour faire évoluer le Code du travail et pour combler l'absence d'un texte législatif et réglementaire. La Tunisie a été vue comme l'unique pays arabe qui a pu arriver à perfectionner son code de travail par ce type de négociation (Mokaddem et al, 2006 : 194-196).

³⁹³ Ces privilèges concernent les points suivants : « l'obtention de la liberté syndicale et la protection du droit syndical, l'obtention d'une attestation de travail, l'obtention d'un repos hebdomadaire, l'obtention des heures supplémentaires sous forme de salaires, l'obtention des congés payés, l'obtention de la sécurité et de la santé au travail, et l'obtention de la sécurité sociale ». De plus, pour protéger le travailleur et minimiser la durée du

Dans le but de garantir davantage de protections aux travailleurs, l'UGTT a cherché à créer des cellules syndicales dans les secteurs historiquement hostiles à l'existence du syndicat³⁹⁴, comme c'est le cas du secteur de l'industrie (55 %) et du tourisme (17)³⁹⁵. Cette implantation a davantage touché les régions côtières, possédant la plus grande part des investissements publics et privés (UGTT & Fondation F. Ebert, 2008 : 99). Afin de protéger la présence des cellules syndicales dans les entreprises intégrant des élus (ou des représentants ou des délégués), l'UGTT a proposé de faire coexister un comité consultatif d'entreprise (CCE) avec le syndicat dans un contexte égalitaire. Toutefois, selon l'UGTT, l'existence de l'un ne contrariait pas, ne substituait pas et ne désavantageait pas l'existence de l'autre (UGTT & Fondation F. Ebert, 2008 : 96).

En plus de la mise en place des cellules syndicales, l'UGTT a voulu syndiquer les travailleurs œuvrant sous le mode des relations de travail bilatérales et triangulaires, et ce, dans le but de leur garantir plus de droits et de protections sur le marché du travail³⁹⁶. En général, l'UGTT & la Fondation F. Ebert montrent que « la sous-traitance de la main-d'œuvre apparaît comme un obstacle à l'implantation syndicale ; 17 % des travailleurs adhérents au syndicat contre 26 % parmi les travailleurs sous le statut d'une relation de travail bilatérale classique », en 2008. Aussi, les deux institutions indiquent que le processus de syndicalisation a été fortement influencé par la formation académique des travailleurs (UGTT & Fondation F. Ebert, 2008 : 105-106). Selon ce rapport, plus le niveau d'instruction est bas, plus la probabilité de se syndiquer est faible. Cette relation causale peut s'expliquer d'abord par le fait que les travailleurs les moins instruits ont moins conscience de l'utilité du syndicat dans

chômage entre deux emplois successifs, l'UGTT « a obligé l'employeur d'accorder au travailleur le droit de s'absenter pour chercher un nouvel emploi [avant la fin du contrat de travail]. [...] elle a [également] restreint l'utilisation du contrat à durée déterminée, surtout dans le but de remplacer les travailleurs qui ont été licenciés sous le prétexte de la conjoncture économique et sous le prétexte de la militance syndicale ». Cet exploit a été plus observé au sein des sous-traitants de la compagnie multinationale Coca-Cola et de la Société publique tunisienne de l'électricité et du gaz (UGTT & Fondation F. EBERT, 2008 : 103-104, 112).

³⁹⁴ « Un recensement des cellules syndicales en 2004 a révélé que seulement 35 % des cellules syndicales appartiennent au secteur privé » (UGTT & Fondation F. EBERT, 2008 : 98).

³⁹⁵ Le secteur de services divers (8 %), du Bâtiment et TP (4 %), du transport (3 %), de la communication (3 %), de la banque (2 %), de l'éducation (2 %), de la santé (1 %), du commerce (1 %) et de l'environnement (1 %) (UGTT & Fondation F. EBERT, 2008 : 99).

³⁹⁶ L'UGTT a pu syndiquer 26 % des travailleurs travaillant selon le mode des relations de travail bilatérales et 17 % des travailleurs travaillant selon le mode des relations de travail triangulaires (UGTT & Fondation F. EBERT, 2008 : 105).

les relations du travail. Aussi, cette catégorie de travailleurs a moins confiance en la crédibilité du syndicat. Enfin, ces travailleurs ont tendance à avoir une certaine aversion au risque de perdre leur emploi surtout si l'employeur est « antisyndical » et donc, de subir les aléas d'une recherche d'emploi difficile.

L'exemple le plus marquant que nous allons développer, c'est celui de la « révolte du bassin minier de Gafsa », en 2008, qui a duré presque 6 mois. Cette révolte, qui a été présentée par Chouikha et Gobe comme la révolte la plus importante après la révolte du pain de 1984, a été marquée par le mécontentement envers le comportement de la famille de Ben Ali et envers la politique de l'État. Cette révolte, selon les deux auteurs, a été menée par les chômeurs, par les travailleurs précaires des chantiers des municipalités, par les élèves des lycées et par les familles d'ouvriers qui sont victimes des accidents du travail dans les mines de phosphate (Chouikha et Gobe, 2009 : 397). À partir de cette révolte, nous pouvons déduire une certaine diversité dans la nature du comportement des élites syndicalistes et de certains activistes syndicalistes vis-à-vis de cette manifestation sur le plan régional et central.

Sans décrire en détails les événements associés à cette révolte, il convient néanmoins de revenir sur les idées principales ressorties de l'article Chouikha et Gobe (2009). La première idée suppose l'absence d'une coopération entre les manifestants et les syndicalistes des régions de Moularès, de M'dhila et de Metlaoui. Cette absence résulte en premier lieu du conflit d'intérêts entre les syndicalistes qui cherchent à réserver les postes dans la compagnie de phosphate de Gafsa à leurs enfants et les chômeurs qui se battent pour avoir leur droit de travailler dans la même compagnie (Chouikha et Gobe, 2009 : 398). En second lieu, l'absence du soutien de la part des syndicalistes est le résultat direct du *veto* de la centrale au sujet de cette manifestation au point qu'elle a sanctionné le syndicaliste Adnane Hajji (secrétaire général du syndicat de base de l'enseignement primaire de Redeyef)³⁹⁷, qui a été alors le porte-parole du mouvement de la protestation sociale dans le bassin minier de Gafsa (TUNIS (AFP), 2008), et ceci dans le but d'étouffer le mouvement à tout prix. Ce qui consolide cette idée, c'est l'absence d'une manifestation de solidarité, ni d'une publication d'une

³⁹⁷ Cette information entre parenthèse a été citée par Chouikha et Gobe (2009 : 393).

communication, ni même d'une condamnation provenant de la part de certaines fédérations syndicales nationales (p. ex. de l'enseignement primaire, secondaire, de la santé et des postes) (Chouikha et Gobe, 2009 : 398). La deuxième idée met en exergue la révolte de certains militants syndicalistes face au *veto* de la centrale. L'élite syndicaliste Adnane Hajji³⁹⁸, dans la région du Redeyef, a été dans les devants de la manifestation populaire. Ce dernier, dans son discours, a dénoncé la vie difficile des chômeurs, la pollution dans la ville, la corruption ayant dominé le mécanisme de la distribution des emplois, la bureaucratie syndicale et l'intervention du RCD dans la renaissance des conflits tribaux afin de diviser la population (Chouikha et Gobe, 2009 : 393). La forte intervention de ce délégué syndicaliste dans ce conflit a causé son arrestation ainsi que celle d'autres militants, comme Adel Jayyar, Taeïb Ben Othmane, Boujemaâ Chraïti qui sont interpellés sans aucun ménagement (Chouikha et Gobe, 2009 : 395)³⁹⁹. Si, certains syndicalistes régionaux n'ont pas réagi à l'arrestation de ces militants, à cause du veto de la centrale, certaines sections régionales de la ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) ont pris l'initiative de former une coalition de résistance afin de soutenir les syndicalistes, les chômeurs et les femmes de Redeyef dans leurs *sit-in* afin de libérer les militants syndicalistes et les manifestants (Chouikha et Gobe, 2009 : 395). La troisième idée explique le jeu à « doubles-faces » de la part de la direction centrale syndicale de l'UGTT. Après avoir sanctionné Adnane Hajji dans le but d'étouffer la manifestation et de montrer sa bonne foi envers le RCD, le BE de l'UGTT « a attendu le 3 décembre, autrement dit la veille du procès des membres du comité de négociation de Redeyef (11 décembre 2008), pour lever la mesure de suspension prise à son encontre » (Chouikha et Gobe, 2009 : 398)⁴⁰⁰. En levant la mesure de suspension, la direction syndicale, selon Chouikha et Gobe, ne veut pas « perdre trop de crédibilité auprès de la base tout en ménageant ses relations avec le président Ben Ali » (Chouikha et Gobe, 2009 : 398).

³⁹⁸Selon Gharbi, les médias lui ont attribué le nom du « lion des mines », « en référence à son parcours de militant historique au bassin minier, dans le centre du pays » (Gharbi, 2014).

³⁹⁹ « Bechir Laabidi, Taeïb Ben Othmane (tous les deux membres du syndicat de base de l'enseignement primaire) Adel Jayyar (membre du syndicat de base de l'enseignement secondaire), Boujemaâ Chraïti (infirmier) » (Chouikha et Gobe, 2009 : 393).

⁴⁰⁰« Les syndicalistes Adnane Hajji, Bechir Laabidi, Taeïb Ben Othmane, et Adel Jayyar, ainsi que les diplômés chômeurs Tarek H'limi, Hassen Ben Abdallah, Maher Fajraoui. Sur un total de trente-six personnes jugées par le tribunal de première instance de Gafsa, cinq sont acquittés, sept condamnées à 10 ans et un mois de prison ferme, onze à 6 ans, trois à 4 ans, un à 2 ans, deux à 1 an. Les neuf autres prévenus sont condamnés à deux ans de prison avec sursis. Cf. CRLDHT, « Tunisie/Gafsa : simulacres de procès. De lourdes peines prononcées », 18/12/2008, <http://www.crlght.org/spip.php?article146>, consulté en mars 2009 » (Chouikha et Gobe, 2009 : 398)

À partir de l'exemple de la « révolte du bassin minier de Gafsa », en 2008, et de ce que nous avons développé au sujet de la nature de la relation entre l'élite syndicaliste et le RCD, nous suggérons que les actions de revendication n'ont pas laissé les élites de la centrale de l'UGTT indifférentes face aux effets négatifs du PAS et du PMN, sur le bien-être des travailleurs. Toutefois, les interventions de la centrale dans les conflits, essentiellement initiés par la base, se sont plus préoccupées du contrôle et de la diminution de l'intensité de la résistance de la base que du soutien des revendications, et ce, pour que l'agitation sociale ne conduise pas à la déstabilisation de la position des élites de l'UGTT et de l'État. Empruntant ce raisonnement, Hibout suggère que « “la centrale ne peut être qu'imparfaitement disciplinée” (Hibou, 2006, p. 150) » ; « en raison de son “ancrage dans les relations économiques et sociales” et la nécessité de tenir compte des revendications sociales de la base » (Chouikha et Gobe, 2009 : 398). Notre conclusion et la conclusion de Hibou, qui expriment indirectement le balancement pendulaire de l'élite syndicaliste entre l'intérêt de la base et l'intérêt de l'élite gouvernante, où il transmet à la fois les règlements et le conflit (ou les revendications de nature révolutionnaire), sont consolidées par les événements de la révolution débutée le 17 décembre 2010.

Ayant débuté sous la forme de « manifestations de colère » enclenchées spontanément par des jeunes chômeurs, à partir du 17 décembre⁴⁰¹, la révolution tunisienne a été un événement marquant, consolidant, l'idée de la présence de deux politiques opposantes au sein même du mouvement syndical, c'est-à-dire une politique progouvernementale guidée par la centrale et une politique antigouvernementale menée par les syndicats régionaux et/ou sectoriels. Certains militants de ces derniers ont cherché, avec l'aide de militants politiques de la gauche tunisienne, à instrumentaliser ces manifestations, qui servaient au début à des fins sociales, pour les assujettir à des fins politiques, et ce, dès la deuxième semaine du mouvement populaire⁴⁰². Durant les deux premières semaines de la révolution, il y a eu un grand

⁴⁰¹ Mohamed Bouazizi, un marchand ambulant, s'était immolé à Sidi-Bouazid le 17 décembre 2010, et ce, après s'être fait saisir sa marchandise (le JDD, 2011).

⁴⁰² Un parent et un jeune manifestant ont dévoilé au journaliste de « Le Temps » que certains syndicalistes et surtout des élites politiques ont cherché à instrumentaliser la colère des jeunes étant dans la misère et au chômage, et étant victimes de la corruption pour des fins politiques (Khefifi, 2010). Nous pouvons confirmer cette idée par les voix provenant des élites politiques et syndicalistes qui déplorent toute tentative de manipulation et d'instrumentalisation de la révolte des jeunes. À titre d'exemple, M. Touhami Héni, secrétaire

désaccord entre la centrale et les syndicats régionaux. La centrale n'a officiellement participé à aucun mouvement de solidarité au soulèvement populaire (Kéfi, 2011). Au cours de cette période, la centrale syndicale a été débordée par sa base et ses structures régionales et sectorielles.

D'ailleurs, la journée du 27 décembre 2010 nous a permis de confirmer ce désaccord et le débordement de la centrale par la base et par les syndicalistes régionaux et sectoriels. Lors de cette journée, les syndicats de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, des médecins de la santé publique et des caisses de la sécurité sociale se sont rassemblés en face du siège central de l'UGTT afin de manifester leur solidarité avec le mouvement de revendication qui a été initié par les jeunes dans la région de Sidi Bouzid⁴⁰³. Lors de ce rassemblement, pendant que les syndicalistes ont fait appel « à l'encouragement de l'investissement dans les régions, à un véritable équilibre régional pour éradiquer les inégalités, au partage équitable des richesses et à la création de postes d'emploi pour les jeunes, notamment les diplômés du supérieur », Abdessalem Jrad, alors secrétaire de l'UGTT, a mentionné que « le rassemblement et le contenu des slogans ne concernaient en rien la centrale syndicale » (Sassi, 2010)⁴⁰⁴.

Ce désaccord entre la centrale et les syndicats régionaux (et/ou sectorielle) a persisté, même lorsque les événements ont pris de l'ampleur et se sont aggravés au début du mois de janvier 2011. Durant cette période, les syndicats régionaux (et/ou sectorielles) se sont intensément

général de l'Union régionale du travail de Sidi Bouzid, « a déploré l'instrumentalisation à des fins politiques des revendications purement sociales et somme toute légitimes des jeunes de la région » (Khefifi, 2010). Le parti socialiste libéral a également souligné dans un communiqué « [qu'] autant il exprime son souci d'élargir le champ des libertés et d'adhérer, de manière agissante, aux attributs de la démocratie et du pluralisme, autant il rejette l'instrumentalisation par certains des revendications légitimes comme alibi pour atteindre des calculs étriqués [...] » (La Presse, 2010).

⁴⁰³ « Sami Tahri, [...] secrétaire général du syndicat de l'enseignement secondaire, "a souligné la solidarité totale des syndicalistes avec les jeunes sans emploi de la région et il a mis l'accent sur la nécessité de résoudre les problèmes qui se [posaient] et [de] leur trouver les solutions adéquates par la concrétisation d'un vrai développement régional qui assure l'emploi pour les jeunes et un niveau de vie décent pour les populations des régions à l'intérieur du pays" » (Sassi, 2010).

⁴⁰⁴ « Lorsqu'Abdessalem Jrad a été questionné par un journaliste du journal "Assabah" pour savoir si la centrale syndicale a appelé à ce rassemblement, [il a dit :] "Ce qui s'est passé n'est qu'un nuage passager. La centrale syndicale est attachée à ses constantes, à sa base et à son rôle national. Ce qui a été brandi comme slogans ne concerne en rien la centrale. Elle ne le soutient pas et les structures syndicales ne le parrainent pas [...]" » (Sassi, 2010).

investis dans le mouvement populaire, avec les avocats, au point d'avoir fait appel à une grève générale lors de la réunion syndicale de Sfax. Cet appel a été approuvé par le syndicat régional de Tunis, mais il n'a pas été revendiqué par la centrale de l'UGTT (Khenissi, 2012).

Si nous faisons confiance à la crédibilité de la lettre datant du 13 janvier qui a été adressée à Ben Ali par Abdessalem Jrad, dont l'existence a été niée par ce dernier malgré sa publication sur les réseaux sociaux, nous pouvons y relever deux grandes informations essentielles. La première information concerne l'affirmation de l'UGTT de maintenir son soutien à la candidature de Ben Ali lors des élections présidentielles de 2014. La deuxième se rapporte à la participation de l'UGTT au processus de l'étouffement de cette manifestation par la révélation du nom des personnes qui étaient supposées être derrière ce grand mouvement populaire (Ghaith, 2011). Dès lors, nous pouvons constater qu'il y a eu, du 17 décembre 2010 au 14 janvier 2011, la présence d'un grand désaccord entre la centrale et les syndicats régionaux (et/ou sectorielles), intégrant la base syndicale. Ce désaccord entre la centrale syndicale et ses élites et le reste des militants syndicalistes a persisté jusqu'à la fuite de Ben Ali, le 14 janvier 2011, reposant très probablement sur le principe de loyauté que la centrale syndicale a voulu maintenir à l'égard de Ben Ali et du RCD.

Ainsi, durant le règne de Ben Ali, comme durant la période bourguibienne, nous observons que le mouvement de la base naît d'une conscience que l'intérêt collectif de la population ne peut pas être garanti par la primauté de l'intérêt national, « slogan-prétexte » systématiquement utilisé par les élites gouvernantes. Cela dit, par ce grand mouvement révolutionnaire et revendicateur, les militants syndicalistes de la base et les élites syndicalistes régionales et sectorielles ont montré que l'intérêt des travailleurs ne peut être défendu que par les travailleurs et non par les élites gouvernantes et/ou par la voie élitiste. Ils ont également montré que la politique révolutionnaire et revendicatrice reste le seul moyen efficace et/ou pertinent permettant de protéger l'intérêt des travailleurs de la politique des élites gouvernantes et/ou élitistes qui est axée quasi totalement sur les réformes économiques protégeant le processus de l'accumulation du capital national.

6.4. Conclusion

À la lumière de la lecture des évènements entourant la relation État-syndicat durant le règne de Ben Ali, il ressort d'abord que, comparée à la période de Bourguiba, il y a une similarité sur le plan des objectifs politiques et économiques des élites, mais des différences sur le plan des méthodes d'opérations.

Sur le plan politique, l'objectif principal de Ben Ali, comme ayant été celui de Bourguiba d'ailleurs, s'est résumé par le renforcement du corporatisme d'État à travers l'hégémonie de son parti, le RCD, et par le renforcement de son image en tant qu'élite « suprême, idéale et rassurante ». Toutefois, c'est la méthode de mainmise sur le pouvoir qui diffère. Après le « coût d'État constitutionnel » de Ben Ali, il y a eu un changement dans la classe élitiste politique et dans le groupe de la bourgeoisie économiquement influente. Ce changement, qui a donné naissance à une nouvelle structure d'alliance sociale entre l'État et le capital, a été construit, à la différence de Bourguiba, par « la politique de renouvellement et de l'exclusion ». Ben Ali, vis-à-vis de ses concurrents politiques, a adopté non seulement la force pour renforcer et stabiliser son pouvoir à la tête de l'État, mais il a adopté, également, « la ruse », au sens stratégique du terme, comme nous l'avions démontré tout au long de ce chapitre. Sa méthode est cohérente avec ce que nous avons déjà vu dans le cadre théorique élitiste⁴⁰⁵ où la recherche d'un équilibre entre la force et la ruse permet à l'élite gouvernante de conserver le pouvoir le plus longtemps possible. De la sorte, sur le plan politique, la période de Ben Ali est marquée par un corporatisme d'État alimenté par une image démocratique et un pluralisme illusoire, articulé autour d'un parti totalitaire et des partis opposants fermement contrôlés ou volontairement complices. Également, sur le plan des relations industrielles, nous suggérons un système néocorporatiste illusoire entre l'État, syndicat et patronat.

La phase de transition de la période bourguibienne à la période de Ben Ali consolide l'idée d'O'Donnell et de Schmitter (1986 : 3) au sujet du caractère incertain concernant l'état final

⁴⁰⁵ Chapitre 2, section 3.1.

de la phase de transition d'un régime à un autre. Suite à l'analyse de ce chapitre et du chapitre précédent, nous remarquons que ce caractère incertain dépend étroitement des objectifs et de la nature de l'intention du groupe d'élites en charge de l'exécution de la phase de la transition. Dans la période de Ben Ali comme dans celle de Bourguiba, la phase de transition a été construite sur l'intégration des élites syndicalistes, par une « action directe partisane », pour faciliter le processus de la monopolisation du pouvoir par le parti dominant, respectivement, le RCD et le PSD.

Sur le plan économique, Ben Ali a cherché, comme Bourguiba, à avoir le contrôle sur le mécanisme d'accumulation du capital national et, surtout, sur le processus de démocratisation socio-économique. Le contrôle du capital national, qui est la source du conflit entre l'État et certains patronats influents, a été utilisé par Ben Ali, comme Bourguiba, pour protéger son pouvoir et pour trouver une certaine conciliation entre le capital et le pouvoir, mais également, entre le capital et le travail. Mais cet objectif de conciliation a été moins efficace, par rapport à la période bourguibienne, à cause de la méthode qu'il a adoptée, reposant principalement sur l'application des réformes économiques néolibérales imposées par les institutions financières internationales (FMI, BM, OCDE).

Contrairement à ce que Ben Ali prétendait, c'est-à-dire que les réformes économiques sont la voie logique pouvant mener à l'établissement d'un système politique démocratique⁴⁰⁶, nous avons pu remarquer que les réformes économiques néolibérales dès leur mise en œuvre ont renforcé un régime politique bureaucratique et autoritaire. Plus précisément, la première institution non gouvernementale qui a été ligotée par ce type de régime en question est l'UGTT⁴⁰⁷ où une bureaucratie autoritaire s'est installée très rapidement après le changement de régime du 7 novembre 1987. Cela consolide l'idée évoquée dans le chapitre précédent affirmant que « le pouvoir sur eux » ne mène pas nécessairement vers « le pouvoir pour eux »,

⁴⁰⁶ Cette stratégie, qui se concentre en premier lieu sur les réformes économiques, a été utilisée par les régimes bureaucratiques autoritaires en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay en 1960 et en 1970 (Haggard & Kufman, 1992 : 332).

⁴⁰⁷ L'élimination de la liberté syndicale peut conduire à l'augmentation de « l'absence de la conscience de classes » qui, selon Karl Marx (Lipset, 1963 : 306-307), peut aboutir à son tour à l'émergence « d'une proportion importante de la classe inférieure [...] favorable à la continuité du *statu quo* » (Lipset, 1963 : 306-307).

mais vers l'absence quasi totale d'une démocratie interne et vers la favorisation de l'intérêt du capital et des choix des politiques publiques de l'élite gouvernante. Comme dans la période bourguibienne, l'élite gouvernante sous la direction de Ben Ali a cherché à instaurer un modèle général socio-politico-économique dans lequel, selon Lipset, la classe inférieure (le syndicat) devrait adhérer aux choix de l'élite gouvernante (par le principe du conformisme) (Lipset, 1963 : 223-224). De ce fait, dans un environnement social dominé par la pauvreté et l'inégalité, l'élite gouvernante sous Ben Ali a systématiquement utilisé le prétexte séduisant de l'intérêt collectif, afin de passer les réformes économiques néolibérales, comme la voie menant vers l'optimisation du processus de démocratisation socio-économique.

Le slogan de l'intérêt collectif ne peut pas, à lui seul, faire baisser la tension entre les riches et les pauvres ni faire mobiliser la totalité de la classe inférieure (le syndicat et/ou les travailleurs), et ce, tant que l'élite syndicaliste est en dehors du cercle du groupe d'élite. C'est pourquoi Ben Ali, comme lors de la période bourguibienne, a cherché à monopoliser le mouvement syndical tunisien par l'intégration de l'élite syndicaliste dans le groupe d'élite. Cette intégration a été faite par le principe « pouvoir contre loyauté » et avait pour objectif la marginalisation de la lutte des classes, l'affaiblissement de la conscience de classes, au sens marxiste, et le contrôle du mouvement et/ou de la mobilisation de la base du syndicat. En fait, l'enjeu de l'élite syndicaliste loyale vise l'orientation du syndicat vers une philosophie réformisme, l'éloignait progressivement de sa mission révolutionnaire et revendicatrice. De ce fait, la loyauté adoptée par la majorité des élites syndicalistes de l'UGTT, à l'ère de Ben Ali et durant le règne de de Bourguiba, a renforcé la politique du devoir à la place du droit, de la solidarité nationale à la place de la désintégration de la nation, le corporatisme d'État à la place du corporatisme sociétal et l'affaiblissement de la notion de classes au sens marxiste chez les travailleurs.

L'installation des réformes économiques durant les périodes de Ben Ali et de Bourguiba a été alors structurée autour de la marginalisation de *la volonté* de l'UGTT, par la soumission de la *volonté* de l'élite syndicaliste, et ce, pour que l'UGTT n'entrave pas la politique de la réforme économique orientée vers le marché et maintenant la paix sociale entre le capital et

le travail. Donc, le point commun entre la période Bourguibienne et celle de Ben Ali concerne spécifiquement l'hégémonie et l'imposition, naturellement à des degrés différents selon les périodes et les contextes, de *la volonté* élitiste au sujet de la mise en place du processus de démocratisation socio-économique. Ce processus où un État parti s'est octroyé, paradoxalement, le monopole de l'instauration de « la démocratie socio-économique » était orienté du « haut vers le bas », là où l'État, dans les relations industrielles, joue les rôles de juge et arbitre, d'exploiteur et de protecteur du capital.

Ben Ali, aussi bien que Bourguiba, recherchait à insuffler un genre de solidarité entre le travail et le capital, relativement aux principes de l'économie morale⁴⁰⁸. Cette solidarité n'a pas vu le jour en raison notamment de l'augmentation des inégalités et de la pauvreté héritées des périodes, coloniale et bourguibienne. Les réformes économiques néolibérales imposées par Ben Ali ont créé plus d'inégalités dans la répartition de la richesse et ont donc entretenu une certaine instabilité sociale⁴⁰⁹. Cette dernière a été nourrie par le renforcement de la conscience de classes et de la position de la politique révolutionnaire et revendicatrice au sein de la base du syndical. Comme dans la période Bourguibienne, il y a eu la formation des clans au sein de la base du syndicat, de nouvelles élites syndicalistes opposantes et des actes de révoltes internes. Les révoltes au sein de l'UGTT ont cherché à affaiblir ou à éliminer la loyauté au sein de l'élite syndicaliste envers l'élite gouvernante tunisienne d'une part et d'autre part à instaurer une véritable démocratie interne au sein de l'institution syndicale. La particularité de cette révolte interne, qui a pris sens du « bas vers le haut », nie l'approche réformiste basée sur la coopération et le compromis, et le slogan de l'intérêt collectif. Mais, elle soutient et insiste, en revanche, sur l'acte révolutionnaire et l'intérêt de classes comme deux voies pour l'amélioration du processus de démocratisation socio-économique. Par

⁴⁰⁸ Selon le principe de l'économie morale, « les travailleurs offrent leur travail et leur politique de coopération et de calme en contrepartie d'un engagement de la part des employeurs à payer un salaire équitable et à maintenir les prix afin de permettre aux travailleurs de satisfaire les besoins de consommation de base. Ainsi, les travailleurs s'attendent [à ce] que les employeurs les traitent équitablement à la fois comme producteurs et comme consommateurs » (Alexander, 1996 : 17).

⁴⁰⁹ Bruno, Ravallion et Squire (1995) suggèrent que la présence d'une croissance économique, basée sur la politique économique libérale dans les pays qui sont marqués par une forte inégalité dans la répartition de la richesse, consolide et maintient cette inégalité, ce qui augmente le taux de la pauvreté relative dans ces pays. Ils ont également révélé que la corrélation positive entre la croissance économique et l'inégalité ne peut être réalisée que dans le cas des pays qui sont faiblement inégalitaires. Dans leurs analyses, ils ont donné l'exemple de certains pays de l'Asie (King, 2003 : 17).

ailleurs, la révolte de la base du syndicat consolide l'idée avancée dans le chapitre précédent, au sujet de l'existence de deux classes antagonistes traditionnelles ; la classe des travailleurs et la classe du patronat (capital), toutes les deux en lutte permanente dans la course au partage des gains socio-économiques.

La force sociale opposante, qui a pris naissance au sein de la base du syndicat, constitue néanmoins une condition nécessaire, mais pas suffisante dans le processus de l'affaiblissement et de l'élimination de la loyauté chez l'élite syndicale. En effet, ce processus dépend également de *la volonté* de l'élite syndicaliste qui se trouve tiraillée entre la poursuite de l'intérêt du groupe d'élites et le soutien à l'intérêt de la classe des travailleurs. Dans le cas de la Tunisie et à la lumière de l'analyse de la période où régnait Zine El Abedine Ben Ali, nous avons démontré que les secrétaires généraux successifs de l'UGTT, Ismail Sahbani et Abdessalem Jrad, ont davantage cherché l'intérêt du groupe d'élites que l'intérêt de la classe ouvrière. Le comportement de ces deux élites rappelle fortement celui de la majorité des élites syndicalistes durant la période bourguibienne à l'exception d'Habib Achour. De plus, nous avons constaté qu'à l'instar de certaines élites syndicalistes durant la période de Bourguiba, le positionnement du secrétaire général Ismail Sahbani plutôt en faveur de l'intérêt du groupe d'élites était la conséquence directe de la présence d'un conflit d'intérêts politique à l'intérieur même du groupe d'élites, gouvernementales et syndicalistes. Ce conflit intra-élites a amené Ismail Sahbani à amorcer une stratégie révolutionnaire et revendicatrice utilisant la lutte de classes dans le but de déstabiliser le pouvoir et influencer ses décisions, mais sans pour autant viser officiellement le changement dans le processus de démocratisation socio-économique.

En conclusion, l'étude de la relation État-syndicat durant le règne de Ben Ali consolide la conclusion du chapitre précédent affirmant que l'UGTT, sous *la volonté* de l'élite syndicaliste pro-élite gouvernante n'a pas cherché officiellement ni à instaurer un système pluraliste ni à construire une démocratie au sein de la société tunisienne. Cette même élite syndicaliste n'a pas réussi de faire de l'UGTT une institution homogène, indépendante, démocratique et neutre sur le plan politique. Mais comme dans la période de Bourguiba, les élites syndicalistes durant la période de Ben Ali ont cherché à protéger la domination du RCD

en échange de la consolidation de la position de l'UGTT en tant que seul représentant de l'intérêt des travailleurs. Ensuite, au sujet de la mise en place de la démocratie socio-économique, nous sommes arrivés, comme dans la période Bourguibienne, à une conclusion qui valide, au moins en partie, l'idée de Rueschemyer, Stephens et Stephens (1992 : 46) ; dans cette conclusion nous suggérons que le processus de démocratisation socio-économique est un objectif qui se partage aussi bien sur le plan de l'intervention que sur celui de la responsabilité, et qui se fait sur la base d'un dialogue social axé davantage sur le bien-être des individus que sur les intérêts financiers des investisseurs et/ou bailleurs de fonds internationaux.

Lipset suggère que l'institutionnalisation de la lutte de classes par la politique des élections se définit comme « un moyen d'expression démocratique de la lutte de classes », où peut émerger l'interaction entre les classes supérieure et inférieure (Lipset, 1963 : 243-287)⁴¹⁰. Pour consolider son idée, l'auteur a pris l'exemple des États-Unis qui ont pu institutionnaliser la lutte de classes par un système démocratique bipartite « [lié], d'une part, aux couches sociales privilégiées et, d'autre part, aux couches sociales inférieures » (Lipset, 1963 : 308)⁴¹¹. Il faut cependant s'empresse de nuancer les propos de l'auteur. En effet, selon nous, historiquement, la procédure électorale a été créée par la classe supérieure pour renforcer la suprématie de sa *volonté* sur le pouvoir économique et politique. De plus, cette procédure concerne, dans la plupart des cas, une concurrence entre les élites dans leur course pour le pouvoir, faisant naître indirectement des alliances d'intérêt avec les capitaux privés. Enfin, l'élite politique, selon nous, même si elle peut être pro-classe inférieure, ne doit pas dépasser une certaine limite pour ne pas entraver l'intérêt de la classe supérieure. Quelle que soit la

⁴¹⁰ À travers la politique des élections, les partis sont « chargés d'exprimer une situation de conflit entre les différents groupes, donnant ainsi à la lutte des classes sa forme démocratique » (Lipset, 1963 : 243).

⁴¹¹ Cette institutionnalisation de la lutte des classes a été basée sur la différenciation sur les plans économique et social. Ceci dit, les personnes appartenant à la classe inférieure – qui ont une position sociale désavantageuses et marginale, ou qui souffrent de la présence des mauvaises conditions de travail, ou qui souffrent de la détérioration de leur pouvoir d'achat – ont tendance à voter pour la gauche, tandis que les personnes qui ont une position sociale très avantageuse et un niveau de pouvoir d'achat satisfaisant et excédentaire ont tendance à voter pour les conservateurs. Cette division dans le processus des élections ne peut pas être traitée dans un cadre d'analyse absolu, car il y a des exceptions dans cette division. Certains facteurs sociaux, religieux, culturels (le conformisme à la tradition), régionaux (le principe du régionalisme), économiques (un niveau de rémunération élevé) et politiques (la stratégie du paternalisme et de l'association aux travailleurs par l'institution du suffrage universel) peuvent pousser les partisans de la classe inférieure à voter pour les conservateurs (Lipset, 1963 : 255, 262, 284-285, 307).

nature de l'élite gouvernante, elle est toujours mise sous la pression et le contrôle de sa classe ou de son groupe d'élites pour contrôler quasi totalement le processus de démocratisation socio-économique, devant se faire du « haut vers le bas ». Donc, la pratique des élections peut être perçue comme une innovation, voire une « ruse », par référence à la théorie élitiste, pour éloigner la classe inférieure de la lutte des classes et pour la maîtriser par des lois politiques parlementaires, forcément élitistes.

Selon notre opinion et comme nous l'avons souligné dans la conclusion précédente, pour que la classe inférieure puisse lutter efficacement pour ses droits, naturellement dans le respect des lois républicaines, cela exige d'abord une libération de l'élite syndicaliste de tout type de pression associée à la loyauté envers l'élite gouvernante. Ensuite, par ricochet, la lutte pour les droits des travailleurs et pour l'instauration d'un développement inclusif, équitable et démocratique nécessite l'élimination de toute « action politique directe partisane » et de « l'action directe, mais non partisane » de l'élite syndicaliste. Enfin, au sein même de l'institution syndicale, la gouvernance doit être transparente, démocratique et assise sur un financement sain et autonome. Le syndicat, par ses élites, selon nous, doit adopter plus « l'orientation politique » et travailler plus sur le renforcement de la solidarité sociale en critiquant le clientélisme des partis politiques comme un comportement individualiste qui entraîne le renforcement de la *volonté* des partis politiques (les élites politiques) sur la *volonté* de la masse et en particulier sur la *volonté* de la base syndicale.